

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT DE LOGISTIQUE

FP MONTBARTIER
MONTBARTIER (82)

Pièce jointe n°2 bis : Annexes - Conformité à l'arrêté ministériel de prescriptions générales



REVISIONS

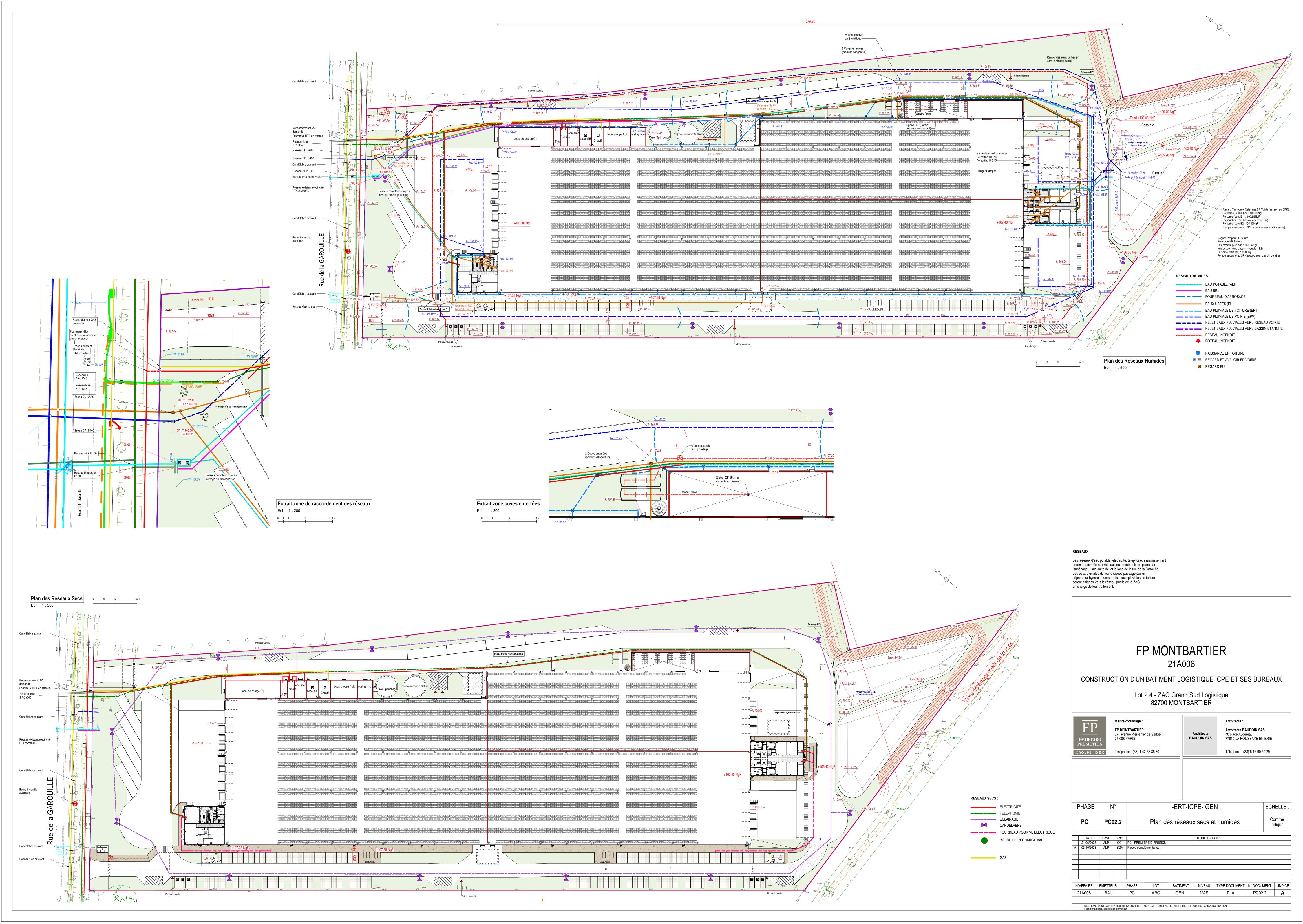
Date	Version	Version Objet de la version	
03/07/2023	V1	Version initiale	

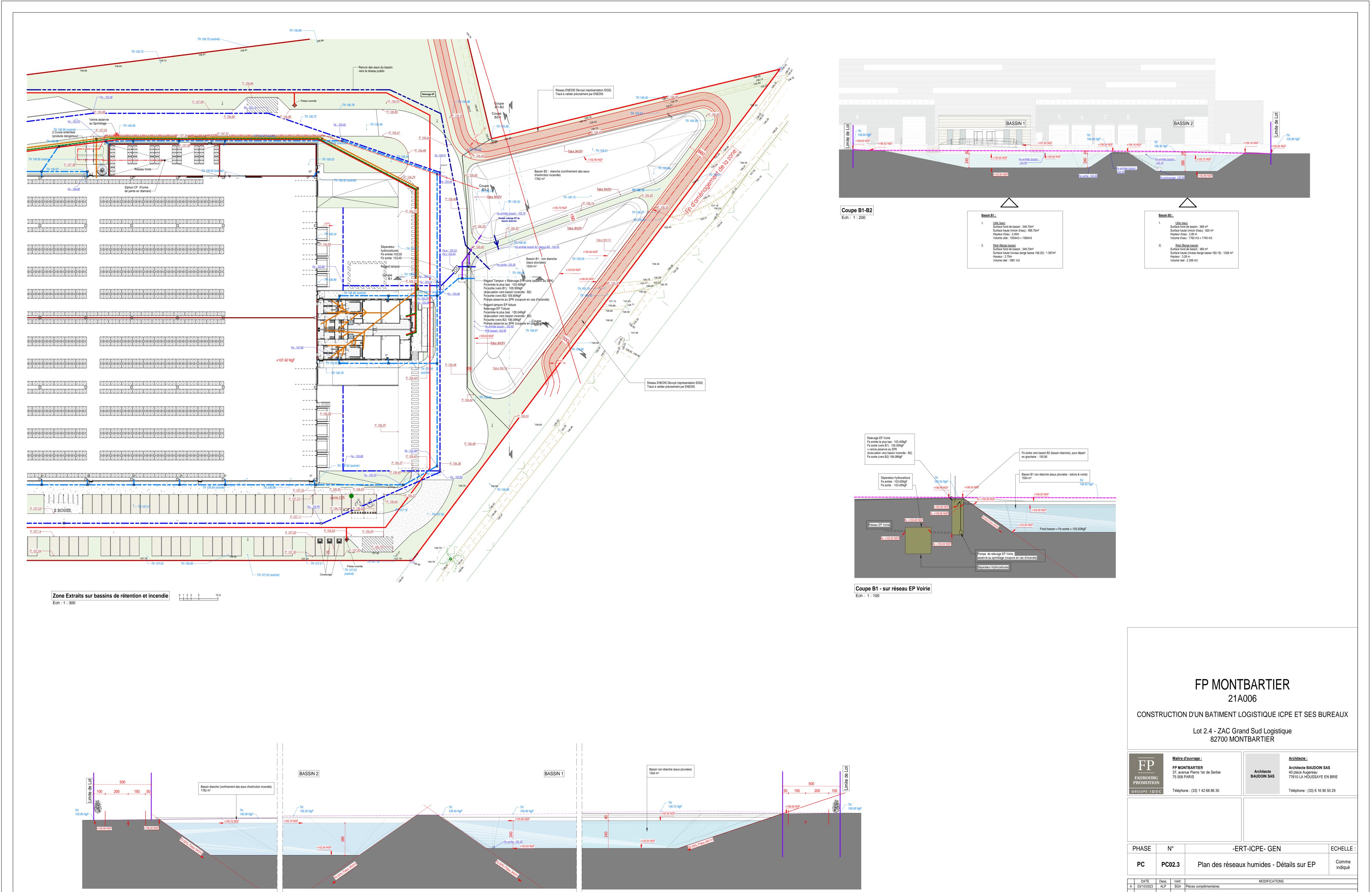
$\label{eq:FPMONTBARTIER} FP\ \text{MONTBARTIER}$ Dossier de demande d'enregistrement - PJ n°2 bis : Annexes - Conformité à l'AMPG

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1. Plan des réseaux
- Annexe 2. Plan de localisation des moyens de protection incendie
- Annexe 3. Plans de masse et de coupe
- Annexe 4. Carte des dispositions constructives
- Annexe 5. Analyse de Risque Foudre et Etude Technique
- Annexe 6. Essais unitaires hydrants ZAC

FP MONTBARTIER Dossier de demande d'enregistrement - PJ n°2 bis : Annexes - Conformité à l'AMPG ANNEXE 1. PLAN DES RESEAUX





Coupe B3-2 Ech: 1:100

N°AFFAIRE EMETTEUR PHASE

LOT

ARC

CES PLANS SONT LA PROPRIETE DE LA SOCIETE FP MONTBARTIER ET NE PEUVENT ETRE REPRODUITS SANS AUTORISATION

BATIMENT NIVEAU TYPE DOCUMENT N° DOCUMENT INDICE

PLA

MAS

GEN

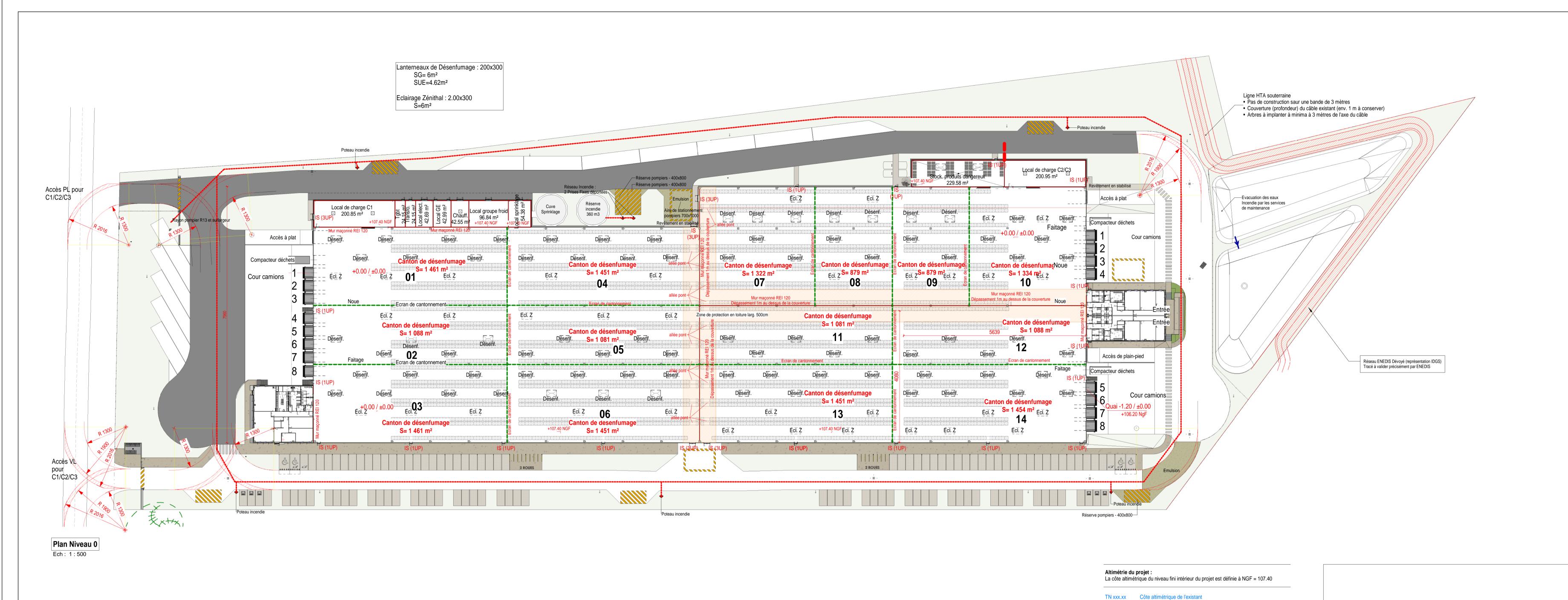
PC02.3 **A**

Coupe B3-3

Ech: 1:100

Coupe B3-1

FP MONTBARTIER Dossier de demande d'enregistrement - PJ n°2 bis : Annexes - Conformité à l'AMPG	
ANNEXE 2. PLAN DE LOCALISATION DES MOYENS DE PROTECTION INCENDIE	



Côte altimétrique du projet

FP MONTBARTIER

21A006

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE ICPE ET SES BUREAUX

Lot 2.4 - ZAC Grand Sud Logistique 82700 MONTBARTIER

BAUDOIN SAS

-ERT-ICPE- GEN

Plan Sécurité incendie

MODIFICATIONS

ENS

GEN

BATIMENT | NIVEAU | TYPE DOCUMENT | N° DOCUMENT | INDICE

PLA

Architecte :

Architecte BAUDOIN SAS 40 place Augereau 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE

Téléphone : (33) 6 16 90 50 29

ECHELLE

Comme

indiqué

AN02.2 **A**

Maitre d'ouvrage :

75 008 PARIS

AN02.2

(conformément à la législation en vigueur)

FP MONTBARTIER

37, avenue Pierre 1er de Serbie

Téléphone : (33) 1 42 68 86 30

ARC

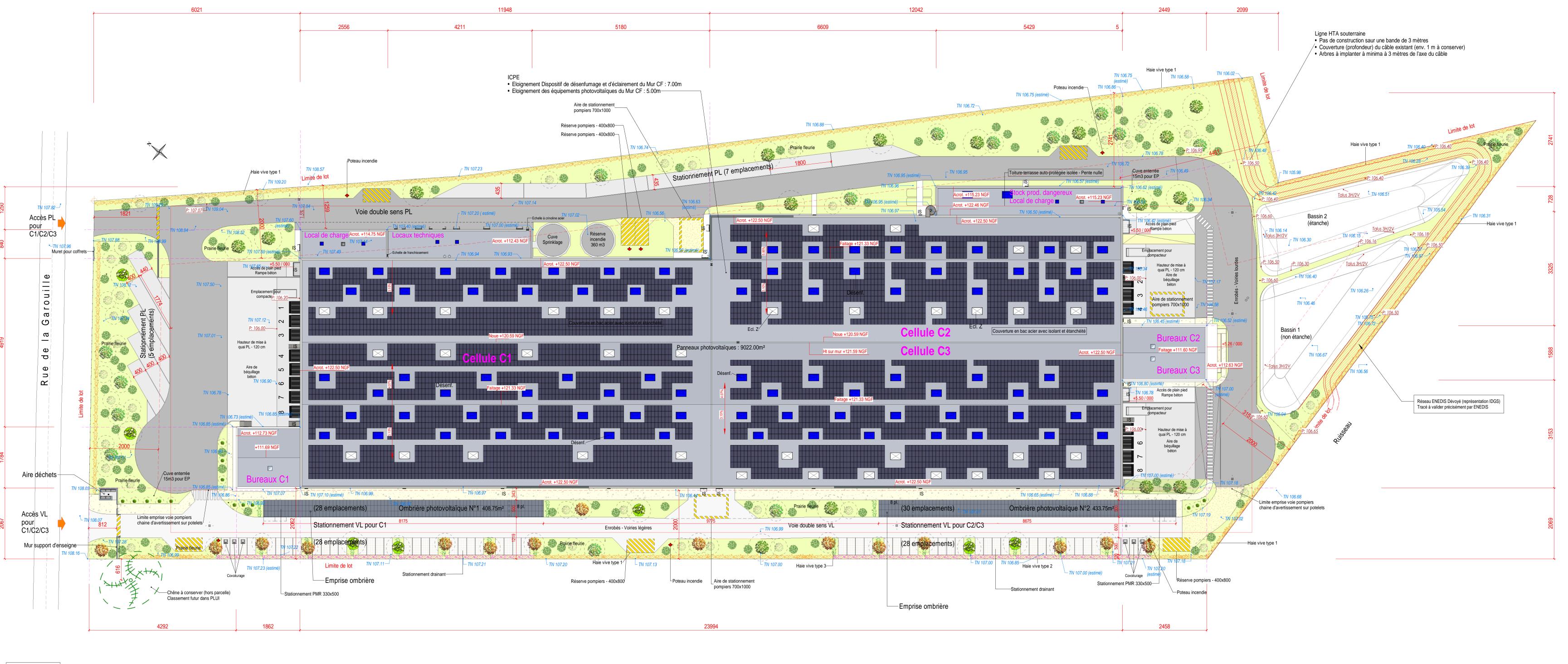
CES PLANS SONT LA PROPRIETE DE LA SOCIETE FP MONTBARTIER ET NE PEUVENT ETRE REPRODUITS SANS AUTORISATION

Prairie fleurie

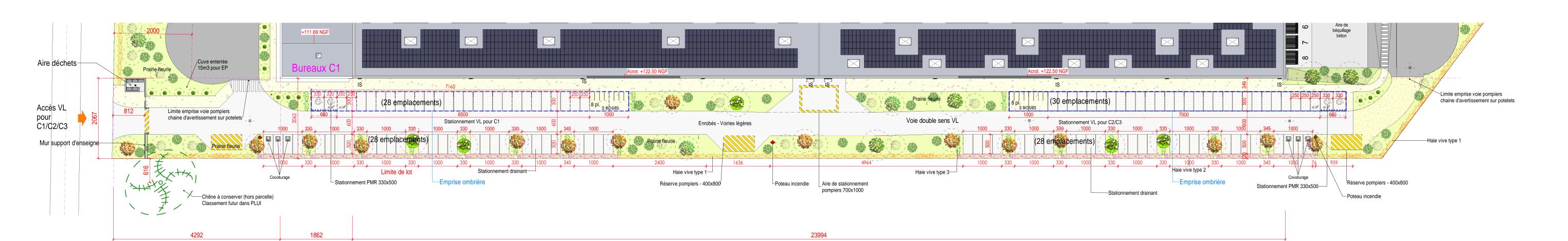
P: xxx.xx



Dossier de demande d'enregistrement - PJ n°2 bis : Annexes - Conformité à l'AMPG
Dossier de demande d'enregistrement - PJ n°2 bis : Annexes - Conformité à l'AMPG
ANNEXE 3. PLANS DE MASSE ET DE COUPE



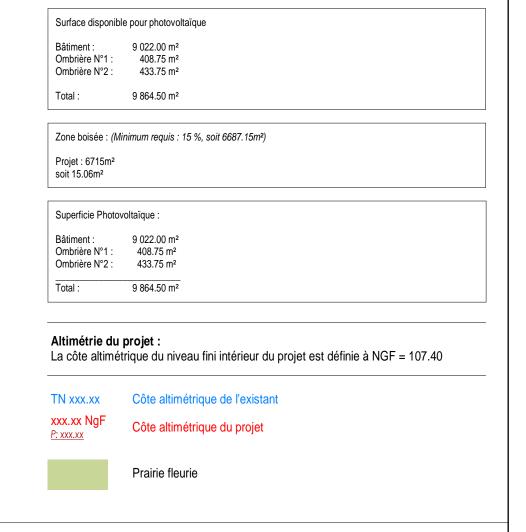
Plan de masse 0 5 10 20 m



Extrait zone stationnement VL - sous ombrières

O 5 10 20 m

Ech: 1:500

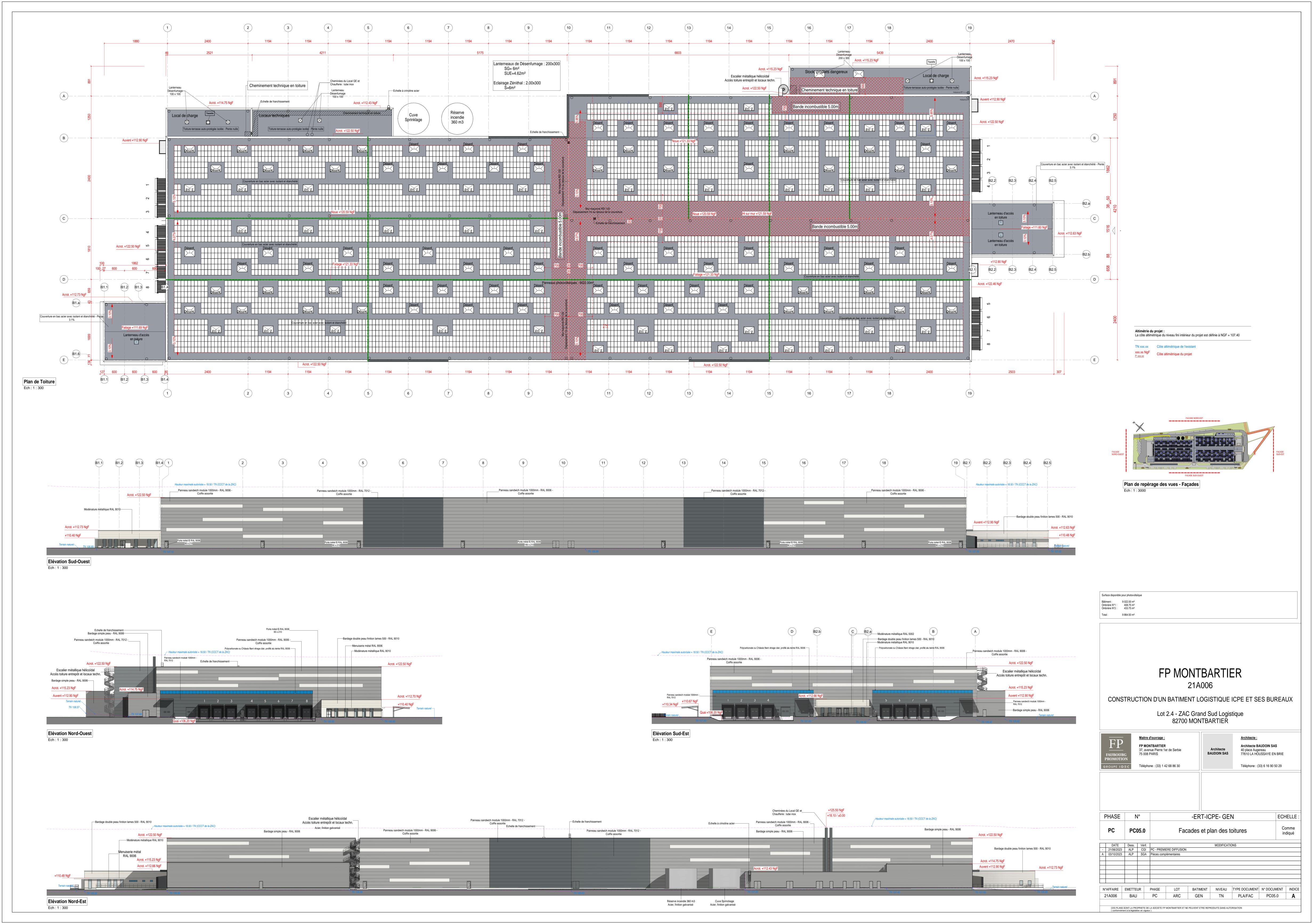


FP MONTBARTIER 21A006

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE ICPE ET SES BUREAUX

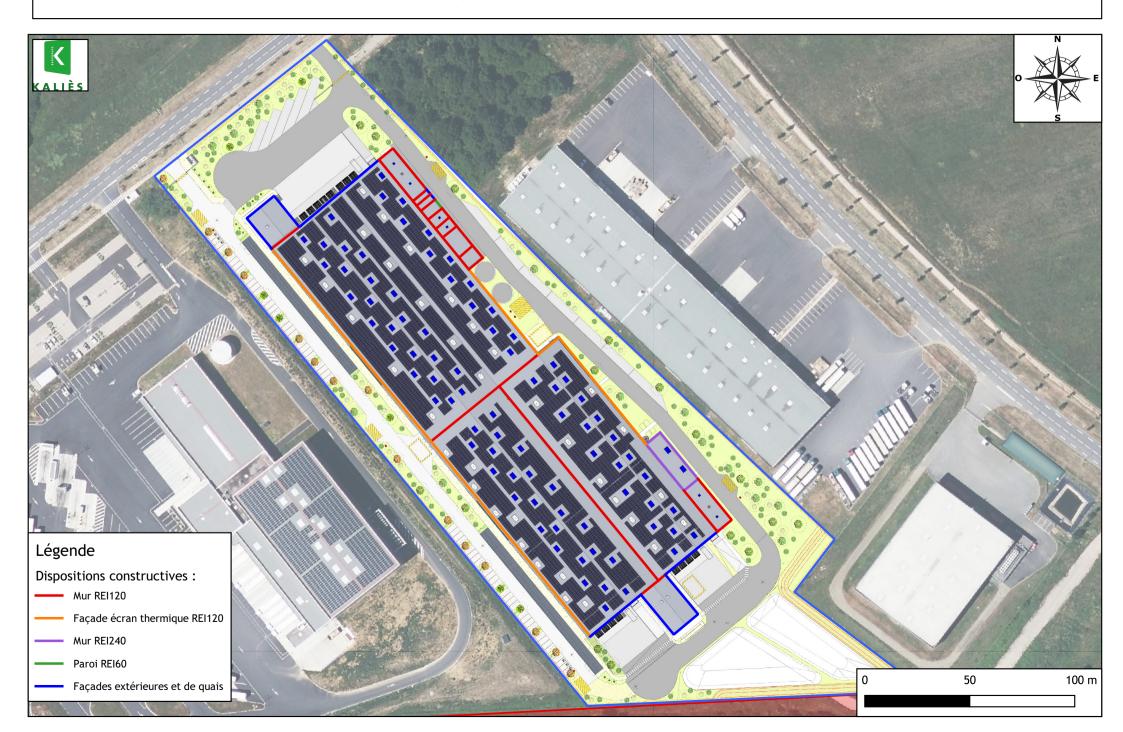
Lot 2.4 - ZAC Grand Sud Logistique 82700 MONTBARTIER

]	FAUBOUF PROMOTION ROUPE IE	- RG ON	FP MC 37, av 75 008	e d'ouvrage : ONTBARTIER enue Pierre 16 B PARIS none : (33) 1 4	er de Serbie		Architecte BAUDOIN SAS			
F	PHASE	N	1°			-ERT-I	CPE- GE	N	E	CHELLE
PC PC02.1				Plar	masse			1 : 500		
	DATE	Dess.	Vérif.				MODIFICATI	ONS		
-	21/06/2023	ALP	CGI		ERE DIFFUSION					
Α	03/10/2023	ALP	SGA	Pièces comp	olémentaires					
N°	AFFAIRE	EMETTE	UR	PHASE	LOT	BATIMENT	NIVEAU	TYPE DOCUMENT	N° DOCUMEN	IT INDIC
2	21A006	BAU		PC	ARC	GEN	MAS	PLA	PC02.1	Α
	<u>'</u>						•			'
	CEC DI ANG	CONTIADDO	DDIETE D	E I A COCIETE ED	MONTO ADTICD CT NC	DELIVENT ETDE DE	DDODLIITO CAMO ALIT	ODICATION		



FP MONTBARTIER Dossier de demande d'enregistrement - P.L.n.º 2 his : Annexes - Conformité à l'AMPG	
PP MONTBARTIER Dossier de demande d'enregistrement - PJ n°2 bis : Annexes - Conformité à l'AMPG	
ANNEXE 4. CARTE DES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	

Dispositions constructives



FP MONTBARTIER

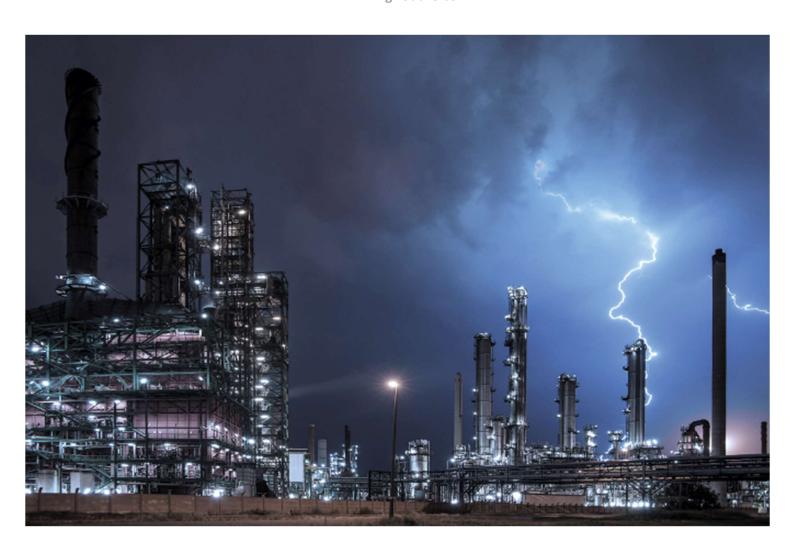


1G GROUP SAS

6 Rue de Genève 69800 SAINT-PRIEST

2 04 28 29 64 58

contact@1g-foudre.com www.1g-foudre.com







KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82) Réf: 1GF1535 Indice: A

ANALYSE DU RISQUE FOUDRE

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

<u>Commanditaire</u> :	Adresse du site :
KALIES SUD-OUEST 232 rue de la Découverte ZAC de la Grande Borde 31670 LABEGE	ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE 82700 MONTBARTIER
Date de l'intervention :	Etude sur plans
Rédigé par : Date : 24/04/2023	Zakari YAHIAOUI Chargé d'études Qualifoudre N1 04 28 29 64 58 z.yahiaoui@1g-group.com
<u>Validé par</u> : <u>Date</u> : 25/04/2023	Mohamed HADDACHE Responsable d'Affaires Qualifoudre N3 – n°19002 07 67 38 72 26 m.haddache@1g-group.com

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
27/04/2023	Α	Première diffusion

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le seul rapport faisant foi est le rapport envoyé par **1G FOUDRE.**



Réf: 1GF1535 Indice: A

ABRÉVIATIONS

ARF	Analyse du Risque Foudre
ATEX	Atmosphère Explosive
ВТ	Basse Tension
CEM	Compatibilité Électromagnétique
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ET	Étude Technique
нт	Haute Tension
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IEMF	Impulsion Électromagnétique Foudre
IEPF	Installation Extérieure de Protection contre la Foudre
IIPF	Installation Intérieure de Protection contre la Foudre
INB	Installation Nucléaire de Base
INERIS	Institut National de l'Environnement industriel et des Risques
MALT	Mise À La Terre
MMR	Mesures de Maîtrise des Risques
NPF	Niveau de Protection contre la Foudre
PDA	Paratonnerre à Dispositif d'Amorçage
PDT	Prise De Terre
RIA	Robinet d'Incendie Armé
SPF	Système de Protection Foudre
TGBT	Tableau Général Basse Tension
ZPF	Zone de Protection Foudre



Réf: 1GF1535 Indice: A

SOMMAIRE

CHAR	SYNTHESE DE L'ANALYSE DU RISQUE FOUDRE	<u> </u>
CHAF	PITRE 2 GÉNÉRALITÉS SUR LA MISSION	8
2.1	PRÉSENTATION DE LA MISSION	8
2.2	PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE L'ARF	8
2.3	RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES	9
2.4	BASE DOCUMENTAIRE	11
2.5	LOGICIEL DE CALCUL	11
CHAF	PITRE 3 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE FOUDRE	12
3.1	OBJECTIF DE L'ANALYSE DU RISQUE FOUDRE	12
3.2	PROCÉDURE D'ÉVALUATION DU RISQUE FOUDRE SELON LA NF EN 62305-2	12
3.3	IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS A PRENDRE EN COMPTE	13
3.4	IDENTIFICATION DES TYPES DE PERTE	13
3.5	DÉFINITION DES RISQUES A ÉVALUER	13
3.6	CALCUL DU RISQUE R1	14
3.7	DÉFINITION DU RISQUE TOLÉRABLE	15
3.8	RÉDUCTION DU RISQUE R1	15
3.9	PRINCIPAUX PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE DANS L'ARF	15
CHAF	PITRE 4 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET	16
4.1	ADRESSE DU SITE	16
4.2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET	17
4.3	LISTE DES RUBRIQUES ICPE	18
4.4	DENSITÉ DE FOUDROIEMENT	19
4.5	NATURE DU SOL - RÉSISTIVITÉ	20
4.6	POTENTIELS DE DANGERS	20
4.7	ÉVÉNEMENTS REDOUTÉS	20
4.8	ZONAGE ATEX	20
4.9	MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES (MMR)	21
4.10	MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS DU SITE	21
4.11	SERVICES ET CANALISATIONS	22
CHAF	PITRE 5 INSTALLATION À PRENDRE EN COMPTE POUR L'ARF	23
CHAF	PITRE 6 CALCUL PROBABILISTE : BÂTIMENT LOGISTIQUE	24
6.1	DONNÉES & CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE	25
6.2	CARACTÉRISTIQUES DES LIGNES ENTRANTES OU SORTANTES	25
6.3	DÉFINITION DES ZONES	26
6.4	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	27

Réf: 1GF1535 Indice: A

LISTE DES ANNEXES

<u>Annexe 1</u>: Fiche de calcul d'Analyse du Risque Foudre du **BÂTIMENT LOGISTIQUE.**



Réf: 1GF1535

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 1 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU RISQUE FOUDRE

Récapitulatif des résultats de l'Analyse du Risque Foudre

L'Analyse du Risque Foudre est réalisée conformément à la norme NF EN 62305-2 de Décembre 2012, à l'aide du logiciel « DEHN Risk Tool » version 3.260.03.

Le tableau suivant récapitule pour l'ensemble du site, si oui ou non, l'analyse des dangers conduit à retenir un risque vis-à-vis des effets de la foudre, et si, dans ce cas il y a nécessité de protection.

STRUCTURE	PROTECTION EFFETS DIRECTS	PROTECTION EFFETS INDIRECTS	
BÂTIMENT LOGISTIQUE	Niveau IV	Niveau IV	
MMR	Sans Objet	 Sprinkler; Détection incendie; Détection gaz; Onduleurs/informatique. 	
CANALISATIONS MÉTALLIQUES	Liaison équipotentielle à prévoir pour : > Gaz; > Sprinkler; > Eau (si métallique).		
PRÉVENTION	Une mise en place de procédure spécifique (en interne) de prévention d'orage est nécessaire : Ne pas intervenir en toiture ; Ne pas intervenir sur les installations électriques BT, courants faibles et télécommunications.		

Une installation de protection contre la foudre ne peut, comme tout ce qui concerne les éléments naturels, assurer la protection absolue des structures, des personnes ou des objets. L'application des principes de protection permet de réduire de façon significative les risques de dégâts dus à la foudre sur les structures protégées.



Réf: 1GF1535 Indice: A

Suite à l'Analyse du Risque Foudre

Conformément à l'arrêté du 4 Octobre 2010 modifié, une **Étude Technique** doit être réalisée par un **organisme compétent** (QUALIFOUDRE ou autre) et définissant précisément les dispositifs de protection et les mesures de prévention, leurs lieux d'implantation ainsi que les modalités de leur vérification et de leur maintenance.

Une **notice de vérification et de maintenance** est rédigée lors de l'étude technique puis complétée, si besoin, après la réalisation des dispositifs de protection.

Un **carnet de bord** doit être tenu par l'exploitant et laissé à la disposition de l'inspecteur de la DREAL ou l'Inspection des Installations Classées. Les chapitres qui y figurent sont rédigés lors de l'étude technique.

Les systèmes de protection contre la foudre prévus dans l'étude technique <u>sont conformes aux normes</u> <u>françaises</u> ou à toute norme équivalente en vigueur dans un état membre de l'Union Européenne.



Réf: 1GF1535

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 2 GÉNÉRALITÉS SUR LA MISSION

2.1 PRÉSENTATION DE LA MISSION

La mission confiée à **1G FOUDRE** a pour objet la réalisation de l'Analyse du Risque Foudre (ARF) visée par **l'Arrêté du 11 avril 2017** relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis aux rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663 qui renvoie à l'article 18 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié, section III « Dispositions relatives à la protection contre la foudre ».

L'Analyse du Risque Foudre identifie les équipements et installations dont une protection doit être assurée. Elle est basée sur une évaluation des risques réalisée conformément à la norme NF EN 62-305-2 version de novembre 2012. Elle définit les niveaux de protection nécessaires aux installations.

2.2 PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE L'ARF

L'Analyse du Risque Foudre prend en compte :

- Les effets directs relatifs à l'impact direct du coup de foudre sur la structure;
- Les effets indirects causés par les phénomènes électromagnétiques et par la circulation du courant de foudre. Ces phénomènes conduisent à des surtensions dans les parties métalliques et les installations électriques. Elles sont à l'origine des défaillances des équipements et des fonctions de sécurité.

L'Analyse du Risque Foudre devra être tenue en permanence à la disposition de l'inspection de la DREAL ou l'Inspection des Installations Classées.

Elle sera systématiquement mise à jour à l'occasion de modifications notables des installations, notamment :

- Dépôt d'une nouvelle autorisation ;
- Révision de l'étude de dangers ;
- Modification des installations pouvant avoir des répercussions sur les données d'entrée du calcul d'ARF.

La présente mission concerne exclusivement les installations pour lesquelles une agression par la foudre est susceptible de porter gravement atteinte à l'environnement et à la sécurité des personnes.

<u>L'évaluation des pertes économiques et financières est exclue de la mission</u>. Cette mission ne comprend pas la réalisation de l'étude technique au sens de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.

La responsabilité d'**1G FOUDRE** ne saurait être recherchée si les déclarations et informations fournies par l'Exploitant se révèlent incomplètes ou inexactes, ou si des installations ou procédés n'ont pas été présentés, ou s'ils ont été présentés dans des conditions différentes des conditions réelles de fonctionnement, ou en cas de modification postérieure à notre mission.

Les informations prises en compte sont celles établies à la date du présent rapport.



Réf: 1GF1535 Indice: A

2.3 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Textes réglementaires

Arrêté	Désignation
Arrêté du 4 octobre 2010 modifié	Arrêté relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
Circulaire du 24 avril 2008	Relative à l'application de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.
Arrêté du 11 avril 2017	Arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ensembles des normes de références

Norme	Version	Désignation
NF EN 62 305-1	Novembre 2013	Protection des structures contre la foudre – partie 1 : Principes généraux.
NF EN 62 305-2	Décembre 2012	Protection des structures contre la foudre – partie 2 : Évaluation du risque.
NF EN 62 305-3	Décembre 2012	Protection des structures contre la foudre – partie 3 : Dommages physiques sur les structures et risques humains.
NF EN 62 305-4	Décembre 2012	Protection des structures contre la foudre – partie 4 : Réseaux de puissance et de communication dans les structures.
NF C 17-102	Septembre 2011	Systèmes de protection contre la foudre à dispositif d'amorçage.
NF C 15-100	Compil 2013	Installations électriques basse tension.
NF EN 62 561-1	Aout 2017	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 1 : exigences pour les composants de connexion.
NF EN 62 561-2	Mars 2018	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 2 : exigences pour les conducteurs et les électrodes de terre.
NF EN 62 561-3	Septembre 2017	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 3 : exigences pour les éclateurs d'isolement.
NF EN 62 561-4	Décembre 2017	Composants de système de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 4 : exigences pour les fixations de conducteur.
NF EN 62 561-5	Décembre 2017	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 5 : exigences pour les regards de visite et les joints d'étanchéité des électrodes de terre.
NF EN 62 561-6	Mars 2018	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 6 : exigences pour les compteurs de coups de foudre.
NF EN 62 561-7	Mars 2018	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 7 : exigences pour les enrichisseurs de terre.
NF EN 61 643-11	Mai 2014	Parafoudres BT - Partie 11 : parafoudres connectés aux systèmes basse tension - Exigences et méthodes d'essai.
CEI 61 643-21/A2	Juillet 2013	Parafoudres BT – Partie 21 : parafoudres connectés aux réseaux de signaux et de télécommunication – Prescriptions de fonctionnement et méthodes d'essais.
IEC 61 643-22	Juin 2015	Parafoudres BT – Partie 22 : parafoudres connectés aux réseaux de signaux et de télécommunication – Principes de choix et d'application.
NF EN IEC 62 793	Juin 2018	Protection contre la foudre - Systèmes d'alerte aux orages.



Réf: 1GF1535 Indice: A

Guides pratiques (à titre informatif)

Guide	Version	Désignation	
Guide UTE C 15-443	Août 2004	Protection des installations électriques à basse tension contre les surtensions d'origine atmosphérique ou dues à des manœuvres.	
Guide OMEGA 3 de l'INERIS	Décembre 2011	Protection contre la foudre des installations classées pour la protection de l'environnement.	
Guide GESIP	4 juillet 2014	Protection des installations industrielles contre les effets de la foudre.	
Note QUALIFOUDRE n°1	Décembre 2011	Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Utilisation de la norme NF C 17-102 de septembre 2011.	
Note QUALIFOUDRE n°2	Décembre 2013	Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Choix et installation des déconnecteurs pour les parafoudres BT de Type 1.	
Note QUALIFOUDRE n°3	Décembre 2013	Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre Notice de vérification et de maintenance.	
Note QUALIFOUDRE n°4	Juillet 2015	Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre Détermination du paramètre LFE défini dans la norme NF EN 62305-2 d 2012	
Note QUALIFOUDRE n°5	Février 2017	Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Critères d'acceptation des CSPF (Composants des Systèmes de Protection contre la Foudre) suivant la série NF EN 62561-*.	
Note QUALIFOUDRE n°6	Octobre 2017	Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre Application de la valeur de la densité de foudroiement NSG et NG.	
Foire aux questions (FAQ) Règles de bonnes pratiques (INERIS)	Version 2.0 du 10/02/2021	Règles spécifiques qui sont mises en œuvre pour les professionnels QUALIFOUDRE dans un objectif d'harmonisation des pratiques.	



Réf: 1GF1535 Indice: A

2.4 BASE DOCUMENTAIRE

L'ARF ci-après se base sur les informations et plans fournis par la société **KALIES SUD-OUEST.** Il appartient au destinataire de l'étude de vérifier que les hypothèses prises en compte et énumérées dans le descriptif ci-après sont correctes et exhaustives.

Documents	Auteur	Référence	Fourni
FDR 1G FOUDRE	-	-	×
Étude de dangers	-	-	×
Rubriques ICPE	KALIES	-	✓
Liste des MMR	-	-	×
Plans de masse	FAUBOURG PROMOTION	22A13 PLAN N°001 indice D du 04/04/2023	✓
Plans de coupe	FAUBOURG PROMOTION	APS 50 24/03/2023	✓
Plans des façades	-	-	×
Plans des réseaux enterrés (HT, BT, CFA, canalisations, terre et équipotentialité)	-	-	×
Synoptique courant fort/faible	-	-	×
Dossier de Zonage ATEX	-	-	SO

En l'absence de certains éléments d'information nécessaires, la détermination des valeurs des facteurs correspondants est remplacée par les valeurs prévues par la norme NF EN 62305-2. Les calculs des composantes des risques sont effectués avec ces valeurs par défaut.

2.5 LOGICIEL DE CALCUL

L'Analyse du Risque Foudre est réalisée conformément à la norme NF EN 62305-2 de Décembre 2012, à l'aide du logiciel « DEHN Risk Tool » version 3.260.03.

Les notes de calcul complètes et détaillées sont en annexe du présent rapport.

Réf: 1GF1535

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 3 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE FOUDRE

3.1 OBJECTIF DE L'ANALYSE DU RISQUE FOUDRE

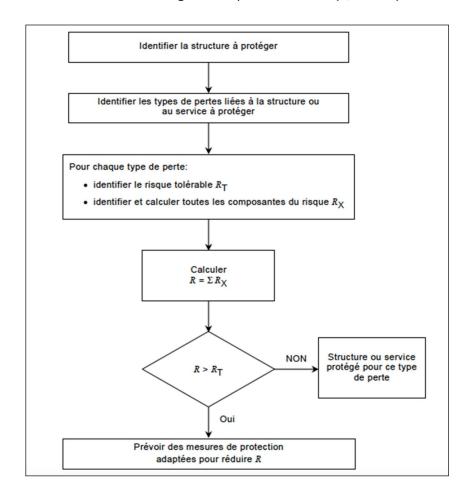
L'objectif de l'Analyse du Risque Foudre est :

- Soit de s'assurer que les mesures de protection de la structure et des services sont suffisantes pour que le risque reste acceptable à une valeur tolérée;
- > Soit de déterminer le besoin de mettre en œuvre des mesures de prévention et de protection.

3.2 PROCÉDURE D'ÉVALUATION DU RISQUE FOUDRE SELON LA NF EN 62305-2

L'arrêté du 4 octobre 2010 modifié et sa circulaire précisent que seul le risque R_1 « risque de perte de vie humaine » défini par la norme NF EN 62305-2 est évalué pour l'analyse du risque foudre. Cette évaluation est relative aux caractéristiques de la structure et aux pertes.

Le risque R_1 retenu doit être inférieur ou égal au risque tolérable R_T (1,0 x 10⁻⁵).



FOUDRE Ingénierie Protection Foudre

ANALYSE DU RISQUE FOUDRE

Réf: 1GF1535

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

3.3 IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS A PRENDRE EN COMPTE

Une **structure** est constituée par :

- > Un bâtiment, un local, un ouvrage, un édifice, etc.; partitionné en zones si nécessaire
- Des **contenus** : substances, procédés de fabrication, installations, équipements, éléments importants pour la sécurité, etc... ;
- Des **personnes** à l'intérieur ou à moins de 3 mètres à l'extérieur ;
- > Un **environnement** proche, extérieur à la structure ou du site.

Les services connectés à la structure sont identifiés et déterminés.

Les informations relatives à la structure sont données par l'Etude de dangers ou communiquées par l'Exploitant des Installations classées ou les documents relatifs au projet.

3.4 IDENTIFICATION DES TYPES DE PERTE

Quatre types de perte sont définis :

- > L1 : Perte de vie humaine ;
- L2: Perte de service public;
- > L3 : Perte d'héritage culturel ;
- ➤ L4 : Perte de valeurs économiques (structure et son contenu).

Dans le cadre de cette étude, nous n'étudierons que les pertes de vie humaine.

3.5 DÉFINITION DES RISQUES A ÉVALUER

Le risque R est la valeur d'une perte moyenne annuelle probable. Pour chaque type de perte qui peut apparaître dans une structure ou un service, le risque correspondant doit être évalué.

Les risques à évaluer dans une structure peuvent être les suivants :

- > R1 : Risque de perte de vie humaine ;
- > R2 : Risque de perte de service public ;
- R3: Risque de perte d'héritage culturel;
- > R4 : Risque de perte de valeurs économiques.

Pour évaluer les risques R, les composantes appropriées du risque (risques partiels dépendant de la source et du type de dommage) doivent être définies et calculées.

Dans notre cas, seul le risque R1 fera l'objet d'une évaluation.



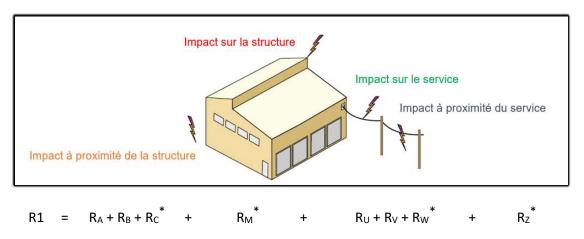
KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS **MONTBARTIER (82)**

Indice: A

Réf: 1GF1535

3.6 **CALCUL DU RISQUE R1**

Le risque total calculé R1 est la somme des composantes des risques partiels : RA, RB, RC, RM, RU, RV, RW, RZ appropriés, selon les explications ci-dessous.



(*): Uniquement pour les structures présentant un risque d'explosion et pour les hôpitaux et autres structures dans lesquelles des défaillances de réseaux internes peuvent mettre en danger immédiat la vie humaine

Composantes des risques pour une structure dus aux impacts sur la structure :

- Impact sur la structure : Composante liée aux blessures d'êtres vivants dues aux tensions de contact et de pas dans les R_A zones jusqu'à 3 m à l'extérieur de la structure.
- R_B Impact sur la structure : Composante liée aux dommages physiques d'un étincelage dangereux dans la structure entraînant un incendie ou une explosion pouvant produire des dangers pour l'environnement.
- Impact sur la structure : Composante liée aux défaillances des réseaux internes causées par l'IEMF. Rc

Composantes des risques pour une structure dus aux impacts à proximité de la structure :

Rм Impact à proximité de la structure : Composante liée aux défaillances des réseaux internes causées par l'IEMF.

Composantes des risques pour une structure dus aux impacts sur un service connecté à la structure :

- Rυ Impact sur un service : Composante liée aux blessures d'êtres vivants dues aux tensions de contact à l'intérieur de la structure en raison du courant de foudre injecté dans une ligne entrante.
- Impact sur un service : Composante liée aux dommages physiques (incendie ou explosion dus à un étincelage dangereux Rv entre une installation extérieure et les parties métalliques généralement situées au point de pénétration de la ligne dans la structure) dus aux courants de foudre transmis dans les lignes entrantes.
- Impact sur un service : Composante liée aux défaillances des réseaux internes en raison des surtensions induites sur les Rw lignes entrantes et transmises à la structure.

Composantes des risques pour une structure dus à un impact à proximité d'un service connecté à la structure :

Rz Impact à proximité d'un service : Composante liée aux défaillances des réseaux internes en raison des surtensions induites sur les lignes entrantes et transmises à la structure.



Réf: 1GF1535

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

3.7 DÉFINITION DU RISQUE TOLÉRABLE

Type de pertes	R _T
Perte de vie humaine	10 ⁻⁵

Valeur type pour le risque tolérable RT selon la norme NF EN 62305-2

3.8 RÉDUCTION DU RISQUE R1

La norme NF EN 62305-2 fixe la limite supérieure du risque tolérable (R_T) à 10⁻⁵. Le risque de dommages causés par la foudre est calculé et comparé à cette valeur.

Lorsque la valeur est supérieure au risque acceptable des solutions de protection et/ou de prévention sont introduites dans les calculs pour réduire le risque à une valeur inférieure ou égale à la valeur limite tolérable.

- Si R1 > R_T
 - \triangleright II faut prévoir des mesures de protection pour R1 ≤ R_T.
- Si R1 ≤ R_T
 - Une protection contre la foudre n'est pas nécessaire.

Pour les besoins de la présente norme, 4 niveaux de protection (I, II, III, IV), correspondant aux paramètres minimum et maximum du courant de foudre, ont été définis pour une protection efficace dans, respectivement, 98 %, 95 %, 88 % et 81 % des cas.

3.9 PRINCIPAUX PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE DANS L'ARF

Pour chaque bâtiment, un ensemble de caractéristiques doit être pris en compte :

- > Ses dimensions;
- Sa structure ;
- L'activité qu'il abrite ;
- ➤ Les dommages que peut engendrer la foudre en cas de foudroiement sur ou à proximité des bâtiments.

Les principaux critères en considération dans l'évaluation des composantes du risque foudre sont les suivants :

- Le type de danger particulier dans la structure ;
- Le risque incendie ;
- Les dispositions prises pour réduire la conséquence du feu.

Réf: 1GF1535

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS

MONTBARTIER (82)

Chapitre 4 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

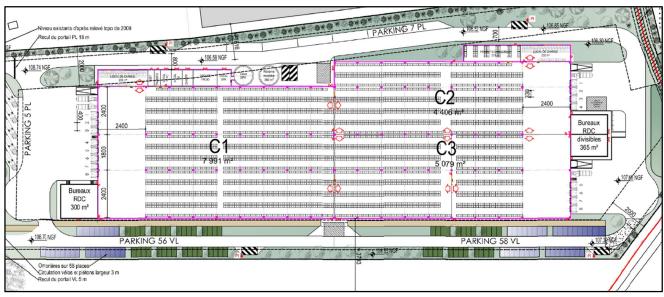
4.1 ADRESSE DU SITE

Le site sera situé sur la commune de Montbartier située dans le sud du département de Tarn-et-Garonne, en région Occitanie.



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82) Réf: 1GF1535 Indice: A

4.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET



Plan de masse du projet

Le projet comprendra:

- > Trois cellules de stockage pour une superficie totale de 17 500 m2;
- Locaux techniques (charge, poste HT, TGBT, sprinkler, chaufferie);
- Quais de chargement et déchargement ;
- Bureaux & locaux sociaux.



Réf: 1GF1535 Indice: A

4.3 LISTE DES RUBRIQUES ICPE

Les rubriques ICPE sont listées dans le tableau suivant :

N° de rubrique	Désignation simplifiée de la rubrique	Classement
1510	Entrepôt couvert.	Enregistrement
1450	Solides inflammables	/
	Aérosols extrêmement inflammables ou	
4320	inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des	,
4320	gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des	/
	liquides inflammables de catégorie 1.	
	Aérosols extrêmement inflammables ou	
4321	inflammables de catégorie 1 ou 2 ne contenant	/
4321	pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou	
	des liquides inflammables de catégorie 1.	
4330	Liquides inflammables	/
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de	
	catégorie aiguë 1 ou chronique 1.	,
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de	/
	catégorie chronique 2.	,

Le site est concerné par **l'arrêté du 11 avril 2017** relatif aux entrepôts couverts par la rubrique 1510 à enregistrement. De ce fait, la section III de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées pour la protection de l'environnement s'applique.

ANALYSE DU RISQUE FOUDRE KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS

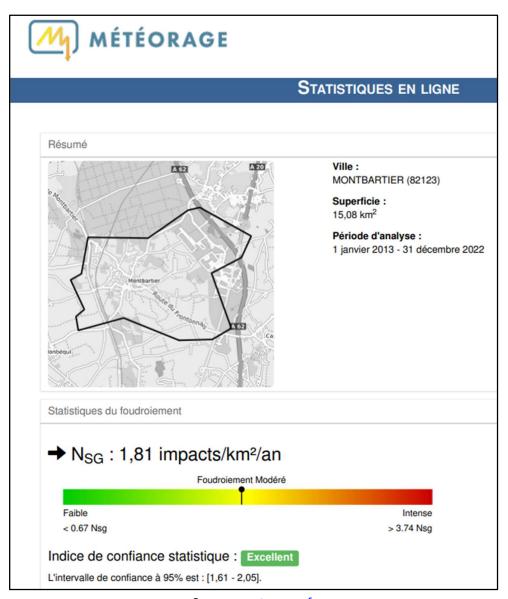
Réf: 1GF1535 Indice: A

4.4 DENSITÉ DE FOUDROIEMENT

D'après les statistiques de foudroiement en France de METEORAGE (résultats à partir des données du réseau de détection des impacts foudre pour la période 2013-2022), la densité moyenne de foudroiement pour la commune de **MONTBARTIER (82)** est de :

MONTBARTIER (82)

 $N_{SG} = 1.81$ (coups de foudre / km² / an)



Source : meteorage.fr



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Réf: 1GF1535 Indice: A

4.5 NATURE DU SOL - RÉSISTIVITÉ

Résistivité	Nature du terrain	Résistivité en Ω/m
Très faible	Terrain marécageux / Tourbe / Limon	< 100
Faible	Marnes / Argiles	100 à 200
Moyenne	Sable argileux / Gazon	200 à 500
Forte	Calcaire / Micaschiste	500 à 1000
Très forte	Granit / Grès / Sol pierreux	> 1000

Nous retiendrons par défaut une résistivité de sol égale à 400 Ωm (valeur standard).

4.6 POTENTIELS DE DANGERS

Les potentiels de danger proviennent principalement des produits suivants :

- Produits combustibles susceptibles de générer et entretenir un incendie au niveau du stockage;
- > Explosion dans les locaux de charge.

4.7 ÉVÉNEMENTS REDOUTÉS

Les risques issus de l'étude de dangers où la foudre peut être identifiée comme une cause possible :

Installations / Zones / Structures	Événements redoutés
Ensemble du site	> Incendie
Local de charge	> Explosion

4.8 ZONAGE ATEX

Aucune information nous a été transmise à ce stade de l'étude concernant les éventuelles zones ATEX sur le site, nous savons qu'il n'y aura pas de zone ATEX 0 ou 20 impactable par la foudre.

Par conséquent, le risque d'explosion n'a pas été retenu dans l'Analyse de Risque Foudre.



Réf: 1GF1535

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

4.9 MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES (MMR)

Les équipements dont la défaillance entraîne une interruption des moyens de sécurité et provoquant ainsi des conditions aggravantes à un risque d'accident sont à prendre en compte.

La liste de ces équipements est la suivante :

MMR	Susceptibilité à la foudre
Extincteurs	Non
Centrale détection incendie	Oui
Centrale détection gaz	Oui
Sprinkler	Oui
Onduleurs / Informatique	Oui

Source: selon retour d'expérience/infos clients.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée par le Maître d'ouvrage.

4.10 MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS DU SITE

Le site dispose, suivant les zones, de différents moyens de lutte contre l'incendie :

- Les moyens automatiques : sprinkler, centrale détection incendie.
- > Les moyens manuels : extincteurs.

Les pompiers disposeront des consignes de sécurité et des moyens d'intervention disponibles sur le site.



Réf: 1GF1535 Indice: A

4.11 SERVICES ET CANALISATIONS

Caractéristiques du réseau de puissance

Le projet sera alimenté par une ligne en 20 kV souterraine issue du réseau ENEDIS vers un poste HT/BT. Le poste alimentera le TGBT afin de desservir l'ensemble des équipements du site.

Le régime de neutre n'est pas encore défini à ce stade notre étude.

Caractéristiques du réseau de communication

Le projet sera raccordé au réseau téléphonique via une ligne cuivre souterraine vers la zone administrative.

Liste des canalisations entrantes ou sortantes

Zone / Structure	Désignation	Nature
Bâtiment logistique	Gaz	Métallique
	Eau	Inconnue
	Évacuation des eaux	PVC
	Sprinkler	Métallique

Source: selon retour d'expérience/infos clients.



Réf: 1GF1535

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 5 INSTALLATION À PRENDRE EN COMPTE POUR L'ARF

En fonction de leur taille et de leurs caractéristiques, les structures sont traitées de façon statistique ou de façon déterministe. L'approche déterministe est pertinente pour les structures ouvertes ou de petites dimensions ou pour les structures métalliques (par exemple tuyauteries).

Bâtiments / Installations	Traitements statistiques selon la norme NF EN 62305-2	Traitement déterministe ¹
Bâtiment logistique	✓	

Méthode déterministe¹:

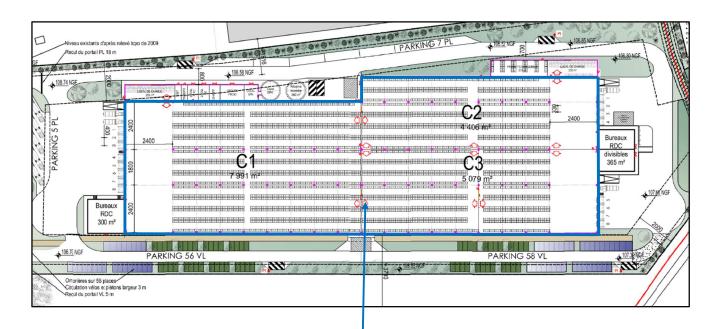
Cette méthode ne prend pas en compte le risque de foudroiement local.

Par conséquent, quel que soit la probabilité d'impact, une structure ou un équipement défini comme Mesures des Maitrises de Risque (MMR), sera protégé si l'impact peut engendrer une conséquence sur l'environnement ou sur la sécurité des personnes.

Lorsque la norme NF EN 62305-2 ne s'applique pas réellement (exemple : zone ouverte ou à risque d'impact foudre privilégié telles que les cheminées, aéroréfrigérants, racks, stockage extérieurs, ...) cette méthode est choisie.

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82) Réf: 1GF1535 Indice: A

Chapitre 6 CALCUL PROBABILISTE : BÂTIMENT LOGISTIQUE



Zone prise en compte dans notre calcul ARF



Réf: 1GF1535

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

6.1 DONNÉES & CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE

Caractéristiques de la structure		
Facteur d'emplacement C _{d/b}	Le bâtiment est entouré par des structures plus petites ou de même hauteur.	
Longueur L	240 m	
Largeur W	73 m	
Hauteur H _b	15,3 m	
Aire Equivalente A d	52 872m²	
Type de sol à l'intérieur	Béton	

6.2 CARACTÉRISTIQUES DES LIGNES ENTRANTES OU SORTANTES

Caractéristiques de la ligne « Alimentation HT » :		
Type de ligne	Energie avec transformateur HT/BT souterrain	
Origine de la ligne	Poste de transformation	
Dimension du bâtiment d'où provient cette ligne	/	
Longueur de ligne entre les équipements	1000 m	
Cheminement (aérien / enterré)	Enterré	
Tension de tenue aux chocs du réseau	> 6 kV	
Désignation de l'équipement relié dans la structure	Poste transfo HT/BT	

Caractéristiques de la ligne « Alimentation BT équipement » :			
Type de ligne	Energie BT souterrain		
Origine de la ligne	Eclairage extérieur		
Dimension du bâtiment d'où provient cette ligne	/		
Longueur de ligne entre les équipements	1000 m		
Cheminement (aérien, enterré)	Enterré		
Tension de tenue aux chocs du réseau	> 2,5 kV		
Désignation de l'équipement relié dans la structure	TGBT		

Caractéristiques de la ligne « Arrivée téléphonique » :			
Type de ligne	Signal – souterrain		
Origine de la ligne	Arrivée Réseau Télécom		
Dimension du bâtiment d'où provient cette ligne	/		
Longueur de ligne entre les équipements	1000 m		
Cheminement (aérien, enterré)	Enterré		
Tension de tenue aux chocs du réseau	> 1,5 kV		
Désignation de l'équipement relié dans la structure	Répartiteur téléphonique		



Réf: 1GF1535

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

6.3 DÉFINITION DES ZONES

<u>Définition de la zone</u>:

Zone 1 : Bâtiment logistique		
Type de sol r _u	Béton	
Risque incendie r f	Élevé → r _f = 0,1 <u>Justification</u> : Au vu des quantités de matières inflammables présentes, le risque incendie est estimé « élevé ». La norme NF EN 62305-2 précise que le risque incendie des « structures avec une charge calorifique particulière supérieure à 800 MJ/m² » est considéré comme élevé.	
Dangers particuliers h z	Niveau de panique faible $\Rightarrow h_z = 2$ <u>Justification</u> : Le nombre de personnes présentes dans la structure est inférieur à 100.	
Protection contre l'incendie r_p	Automatique $\rightarrow r_p = 2$ <u>Justification</u> : La protection incendie est assurée à l'aide de sprinklers.	
Protection contre les tensions de pas et de contact	Aucune mesure de protection.	
Perte par tensions de contact et de pas <i>L</i> _t	$L_t = 0,0001$ <u>Justification</u> : Personnes à l'intérieur du bâtiment.	
Perte par dommages physiques <i>L</i> _f	$L_f = 0,02$ <u>Justification</u> : Structure industrielle.	

SANS PROTECTION

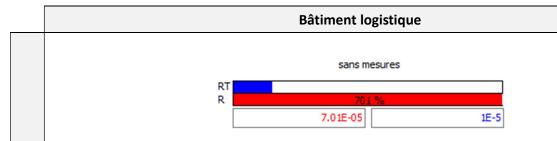
AVEC PROTECTION

ANALYSE DU RISQUE FOUDRE KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS

MONTBARTIER (82)

Réf: 1GF1535 Indice: A

4 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS



Dans ces conditions le risque de perte de vie humaine R1 n'est <u>pas acceptable</u> (R1 > RT) :

$$7,01 \times 10^{-5} > 1 \times 10^{-5}$$

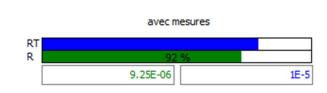
Il y a donc lieu de procéder à la mise en œuvre de mesures de protection.

La composante de risque qui influence le plus défavorablement le résultat est :

RB: Composante du risque lié aux dommages physiques sur la structure (impacts sur la structure);

RV : Composante du risque lié aux dommages physiques sur la structure (impacts sur le service connecté)

Chaque composante de risque peut être réduite ou augmentée selon différents paramètres.



Afin de réduire les composantes RB et RV sous la valeur tolérable, nous préconisons :

- ➤ Un système de protection contre la foudre SPF de niveau IV comprenant une protection externe sur la structure ;
- ➤ Une protection interne par parafoudres de niveau IV en conformité avec les recommandations de la norme NF EN 62305-4 sur les lignes de puissance et de communication.

Avec la mise en œuvre de mesures de protection, le risque de perte de vie humaine R1 devient acceptable (R1 < RT) :

$$9,25 \times 10^{-6} < 1 \times 10^{-5}$$

ANALYSE DU RISQUE FOUDRE KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Réf: 1GF1535 Indice: A

RAPPORT TECHNIQUE

ÉVALUATION DES RISQUES

Données du projeteur:

Raison sociale: 1G GROUP SAS Nom du projeteur: YAHIAOUI Z.

Projet ARF:

Client: KALIES SUD OUEST

Site: RHENUS

Commune: MONTBARTIER (82)

Pays: FRANCE Ng: 1,81

ANALYSE DU RISQUE FOUDRE KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Réf: 1GF1535 Indice: A

Annexe n°1

Fiche de calcul d'Analyse du Risque Foudre BÂTIMENT LOGISTIQUE

L'analyse de risque est effectuée à l'aide du logiciel « DEHN Risk Tool » version 3.260.03 conforme à la norme NF EN 62305-2 de décembre 2012

Le contenu de l'annexe est extrait du logiciel qui est responsable de sa cohérence de rédaction. Seules les données d'entrée du calcul sont insérées par 1G FOUDRE.

FOUDRE Ingénierie Protection Foudre

Abréviations

1.

ANALYSE DU RISQUE FOUDRE KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Réf: 1GF1535 Indice: A

Contenu

2.	Fondements normatifs
3.	Risque et source de dommages
4.	Informations sur le projet
4.1.	Sélection des risques à prendre en considération
4.2.	Paramètres géographiques et paramètres du bâtiment
4.3.	Division de la structure en zones / zones de protection contre la foudre
4.4.	Lignes d'alimentation
4.5.	Risque d'incendie
4.6.	Mesures visant à réduire les conséquences d'un incendie
4.7.	Dangers particuliers dans le bâtiment pour les personnes
5.	Analyse des risques

- 5.1. Risque R1, vie humaine
- 5.2. Sélection des mesures de protection
- 6. Obligation légale
- 7. Information générale
- 8. Définition



Réf: 1GF1535 KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS Indice: A **MONTBARTIER (82)**

1. Abréviations

Taux d'amortissement а Période d'amortissement at

Coût des animaux dans la zone, en monnaie c_a Coût du bâtiment dans la zone, en monnaie ср Coût du contenu de la zone, en monnaie c_{c}

Coût des réseaux internes (y compris leurs activités) dans la zone, en monnaie c_S

Valeur totale de la structure, en monnaie c_{t}

Facteur d'emplacement $C_D;C_{DJ}$

Coût annuel des pertes totales en l'absence de mesures de protection C_L

Coût annuel des mesures de protection choisies C_{PM}

 C_{RL} Coût annuel des pertes résiduelles EΒ Liaison équipotentielle de foudre

Н Hauteur de la structure

Point culminant de la structure Hρ

Taux d'intérêt

Facteur associé à l'efficacité de blindage d'une structure (blindage spatial externe) K_{S1}

K_{S1W} Largeurs de maille du blindage spatial maillé d'une structure

K_{S2} Facteur associé à l'efficacité de blindage des blindages internes à la structure Largeurs de maille du blindage spatial maillé à l'intérieur de la structure K_{S2W}

L1 Perte de vie humaine L2 Perte de service public L3 Perte d'héritage culturel L4 Pertes de valeurs économiques Longueur de la structure

IEMF Impulsion électromagnétique de foudre

PCLF Protection contre la foudre (installation complète de protection des structures contre les effets de la foudre, y

compris ses réseaux internes et leurs contenus, ainsi que des personnes, comprenant généralement un SPF et

une MPF)

NPF Niveau de protection contre la foudre SPF Système de protection contre la foudre

ZPF Zone de protection contre la foudre (zone dans laquelle l'environnement électromagnétique de foudre est

défini)

Coût de maintenance m

Fréquence des événements dangereux dus aux coups de foudre sur une structure N_D

Densité de foudroiement au sol N_{G}

Probabilité de dommages physiques sur une structure (impacts sur une structure) P_{B}

Liaison équipotentielle de foudre PEB

Système de protection coordonnée par parafoudres P_{parafoudre}

R Risaue

 R_1 Risque de pertes de vie humaine dans une structure R₂ Risque de perte de service public dans une structure R_3 Risque de perte d'héritage culturel dans une structure R_4 Risque de pertes de valeur économique dans une structure

 R_A Composante du risque lié aux blessures d'êtres vivants (impacts sur une structure)

Composante du risque lié aux dommages physiques sur une structure (impacts sur la structure) R_{R} R_{C} Composante du risque lié aux défaillances des réseaux internes (impacts sur une structure)

 R_{M} Composante du risque lié aux défaillances des réseaux internes (impacts à proximité de la structure)

Composante du risque de blessures d'êtres vivants (impacts sur le service connecté) R_U

Composante du risque lié aux dommages physiques sur la structure (impacts sur le service connecté) R_V



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Réf: 1GF1535 Indice: A

R_{W}	Composante du risque lié aux défaillances des réseaux internes (impacts sur le service connecté)
R_{Z}	Composante du risque lié aux défaillances des réseaux internes (impacts à proximité d'un service)
Rт	Tolerable risk (maximum value of the risk which can be tolerated for the structure to be protected)

rf Facteur de réduction associé au risque d'incendie

rp Facteur réduisant les pertes dues aux dispositions contre l'incendie

SM Economie annuelle en monnaie
SPD Parafoudre (Surge protection device)

SPM LEMP protection measures (measures to reduce the risk of failure of electrical and electronic equipment due to

LEMP)

t_z Temps, en heures, par année pendant lequel des personnes sont à un emplacement dangereux

W Largeur de la structure Z_S Zones d'une structure

2. Fondements normatifs

La norme NF EN 62305 se compose des parties suivantes:

- NF EN 62305-1:2012-12 "Protection contre la foudre Partie 1: Principes généraux"
- NF EN 62305-2:2012-12 "Protection contre la foudre Partie 2: Evaluation des risques"
- NF EN 62305-3:2012-12 "Protection contre la foudre Partie 3: Dommages physiques sur les structures et risques humains"
- NF EN 62305-4:2012-12 "Protection contre la foudre Partie 4: Réseaux de puissance et de communication dans les structures"

3. Risque et source de dommages

Afin d'éviter les dommages résultant d'un coup de foudre, les mesures de protection spécifiques doivent être prises pour les objets à protéger. L'évaluation / analyse des risques décrite dans la norme NF EN 62305-2:2012-12 décrit l'évaluation du risque et détermine les exigences d'une protection contre la foudre d'une structure. L'objectif de l'analyse des risques est de réduire le risque à un niveau acceptable en prenant des mesures de protection.

L'analyse de risque en conformité avec la norme NF EN 62305-2:2012-12 pour le projet BATIMENT LOGISTIQUE RHENUS - objet BATIMENT LOGISTIQUE montre la nécessité de mettre en œuvre des protections contre la foudre. Le potentiel de risque pour la structure est déterminé et, si nécessaire, des mesures de protection pour réduire les risques doivent être prises. Le résultat de l'analyse des risques non seulement spécifie la classe SPF, mais fournit également un concept de protection complet, y compris les mesures nécessaires à la protection des IEMF.

En conséquence, un choix économiquement raisonnable des mesures de protection approprié pour la structure et l'utilisation de la structure est assurée.

4. Informations sur le projet

4.1 Sélection des risques à prendre en considération

En raison de la nature et de l'utilisation de la structure, objet BATIMENT LOGISTIQUE, les risques suivants ont été sélectionnés et pris en considération:

Risque R₁: Risque de perte de vie humaine R_T: 1.00E-05

Le risque tolérable R_T ont été définis par la sélection des risques.

L'objectif d'une analyse des risques est de réduire le risque à un niveau acceptable RT par une sélection économiquement saine des mesures de protection.

FOUDRE Ingénierie Protection Foudre

ANALYSE DU RISQUE FOUDRE KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS

Réf: 1GF1535 Indice: A

4.2 Paramètres géographiques et paramètres du bâtiment

La densité de foudroiement Ng est la base de l'analyse des risques en fonction de NF EN 62305-2:2012-12. Il définit le nombre de coups de foudre en 1 / an / km². Une valeur de 1.81 coups de foudre / an / km² a été déterminée pour l'emplacement de la structure BATIMENT LOGISTIQUE grâce à la carte de densité de foudroiement au sol. En conséquence, il y a un nombre calculé de 18.10 jours d'orage par an pour l'emplacement du projet.

MONTBARTIER (82)

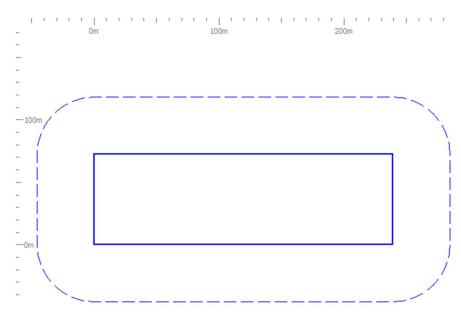
Les dimensions du bâtiment sont importantes pour le risque de coups de foudre direct. Les surfaces d'expositions des coups de foudre directs / indirects sont déterminées en fonction de ces dimensions. La structure BATIMENT LOGISTIQUE a les dimensions suivantes:

 L_{b} Longueur: 240.00 m W_{b} Largeur: 73.00 m H_{b} Hauteur: 15.30 m

Sur la base des dimensions de la structure, il y a des zones de surface d'exposition:

Surface équivalente d'exposition pour les impacts sur une 52,872.00 m² structure isolée :

Surface équivalente d'exposition pour les impacts à proximité 1,098,398.00 m² d'une structure:



L'environnement entourant la structure est un facteur important pour déterminer le nombre possibles de coups de foudre directs / indirects. Il est défini comme suit pour la structure BATIMENT LOGISTIQUE: Emplacement relatif C_D : 0.50

Si la densité de foudroiement au sol se réfère aux objets environnants et à l'environnement de la structure, une fréquence de nombre d'évènements dangereux dus aux:

- coups de foudre direct pour une structure ND = 0.0478 coups de foudre / an,
- coups de foudre à proximité d'une structure NM = 1.9881 coups de foudre / an,

est à prévoir.



ANALYSE DU RISQUE FOUDRE KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Réf: 1GF1535 Indice: A

4.3 Division de la structure en zones / zones de protection contre la foudre

La structure BATIMENT LOGISTIQUE n'était pas divisée en zones de protection contre la foudre / zones.

L1tz – Temps pour lequel les personnes se trouvent dans la zone.:

8,760 heures / an
L1nz – Nombre de personnes dans la zone:

0 Personnes

4.4 Lignes d'alimentation

Tous les services entrants et sortants de la structure doivent être pris en considération dans l'analyse des risques. Les conduits ne doivent pas être pris en considération si elles sont reliées à la barre principale de terre de la structure. Si ce n'est pas le cas, le risque des conduits entrants devrait être considérée dans l'analyse des risques (la liaison équipotentielle est obligatoire).

Les services suivants ont été considérés pour la structure BATIMENT LOGISTIQUE dans l'analyse des risques:

- Alimentation BT équipement
- Alimentation HT
- Arrivée téléphonique

Paramètre d'entrée

- Facteur d'installation (enterré / aérien)
- Longueur du conducteur (à l'extérieur du bâtiment)
- Environnement
- Structure connectée
- Type de câblage interne (blindé / non blindé)
- Tension de tenue du réseau interne (rigidité diélectrique de l'équipement terminal) ont été déterminées pour chaque conducteur.

Sur cette base, le risque pour la structure et le contenu résultant des coups de foudre et à proximité des services a été déterminée et évaluée dans l'analyse des risques.

4.5 Risque d'incendie

Le risque d'incendie dans une structure est un facteur important pour déterminer les mesures de protection nécessaires. Le risque d'incendie de la structure BATIMENT LOGISTIQUE a été défini comme suit:

- Elevé

4.6 Mesures visant à réduire les conséquences d'un incendie

Les mesures suivantes ont été sélectionnées pour réduire les conséquences d'un incendie:

- Une des dispositions suivantes : installations d'extinction fixes déclenchées automatiquement, installations d'alarme automatiques

4.7 Dangers particuliers dans le bâtiment pour les personnes

En raison du nombre de personnes, le risque éventuel de panique pour la structure BATIMENT LOGISTIQUE a été défini comme suit:

- Faible niveau de panique (par exemple, structure limitée à deux étages et nombre de personnes inférieur à 100)



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Réf: 1GF1535 Indice: A

5. Analyse des risques

Comme décrit dans 4.1, les risques suivants selon 5. ont été évalués. La barre bleue indique la valeur de risque tolérable et la barre verte / rouge indique le risque déterminé.

5.1 Risque R1, vie humaine

Le risque suivant a été déterminé pour les personnes à l'extérieur et à l'intérieur de la structure BATIMENT LOGISTIQUE:

Risque tolérable R_T: 1.00E-05

Calcul du risque R1 (sans protection): 7.01E-05

Calcul du risque R1 (protégé): 9.25E-06



Pour réduire le risque, il est nécessaire de prendre des mesures, comme décrit dans 5.

5.2 Sélection des mesures de protection

Le risque a été réduit à un niveau acceptable en sélectionnant les mesures de protection suivantes.

Cette sélection de mesures de protection fait partie de la gestion du risque pour l'objet BATIMENT LOGISTIQUE et n'est valable que dans le cadre de cet objet.

Mesures Avec protection/état recherché:

Région		Mesures	Facteur
	pB:	Système de protection contre la foudre SPF Classe SPF IV	2.000E-01
	pEB:	Liaison équipotentielle de foudre Liaison équipotentielle pour un NPF III ou IV	5.000E-02



ANALYSE DU RISQUE FOUDRE KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS

Réf: 1GF1535 Indice: A

6. Obligation légale

L'analyse des risques effectuée réfère aux informations fournies par l'exploitant et / ou propriétaire du bâtiment ou de l'expert qui a été supposé, évalués ou défini sur place les différentes informations. Veuillez noter que ces informations doivent être vérifiées après évaluation.

MONTBARTIER (82)

La procédure du logiciel DEHNsupport pour le calcul des risques est basée sur la norme NF EN 62305-2:2012-12.

Merci de noter que toutes les hypothèses, les documents, les illustrations, les dessins, les dimensions, les paramètres et les résultats ne sont pas juridiquement contraignant pour la personne qui effectue l'analyse des risques.

7. Information générale

7.1 Components of the external lightning protection system

Les composants de protection contre la foudre utilisés pour faire un système de protection extérieure contre la foudre doivent être conformes aux exigences mécaniques et électriques définies dans la série de norme EN 62561. Cette série de normes est par exemple divisée en parties:

- EN 62561-1:2012	Prescriptions pour les composants de connexion
- EN 62561-2:2012	Caractéristiques des conducteurs et des électrodes de terre
- EN 62561-3:2012	Prescriptions pour les éclateurs d'isolement
- EN 62561-4:2011	Prescriptions pour les fixations de conducteur
- EN 62561-5:2011	Exigences pour les regards de visite et les joints d'étanchéité des électrodes de terre

7.1.1 EN 62561-1:2012 Prescriptions pour les composants de connexion

Pour l'installateur d'un système de protection contre la foudre, cela signifie que les éléments de connexion doivent pouvoir être sélectionnés sur le lieu d'installation en fonction de la décharge prévue (H ou N). Ainsi, par exemple pour une pointe de capture (courant de foudre complet), on utilisera une borne pour décharge H (100 kA) et par exemple pour une maille ou pour une barre de terre (courant de foudre déjà réparti), on utilisera une borne pour décharge N (50 kA).

7.1.2 EN 62561-2:2012 Caractéristiques des conducteurs et des électrodes de terre

La norme NF EN 62561-2 pose également des exigences concrètes aux conducteurs tels que les conducteurs de capture et les conducteurs de descente ou aux électrodes de terre, par exemple aux boucles de terre, telles que:

- caractéristiques mécaniques (résistance minimale à la traction, déformation minimale à la rupture),
- caractéristiques électriques (résistance spécifique maximale) et
- caractéristiques anticorrosion (vieillissement artificiel comme décrit plus haut)

Dans la norme NF EN 62561-2, il est fait mention des exigences qui doivent être remplies par les électrodes de terre. Les exigences à respecter concernent le matériau, la géométrie, les dimensions minimales ainsi que les caractéristiques mécaniques et électriques.

7.1.3 EN 62561-3:2012 Prescriptions pour les éclateurs d'isolement

Les éclateurs peut être utilisé pour la séparation galvanique d'un système de mise à la terre.

D'après la norme NF EN 62561-3, les éclateurs doivent être dimensionnées de telle sorte que les composants lorsqu'ils sont installés selon les données du fabricant, ils doivent être fiable, stable et sûr pour les personnes et les installations environnantes.



Réf: 1GF1535

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

7.1.4 EN 62561-4:2011 Prescriptions pour les fixations de conducteur

La norme NF EN 62561-4 spécifie les exigences et essais pour les serre-câbles métalliques et non métalliques qui sont utilisés dans le cadre de lignes de pêche et ses dérivés.

7.1.5 EN 62561-5:2011 Exigences pour les regards de visite et les joints d'étanchéité des électrodes de terre

D'après la norme NF EN 62561-5, les regards de visite et les joints d'étanchéité des électrodes de terre doivent être conçus et construits de sorte qu'ils soient fiables. S'ils sont utilisés correctement selon les données du fabricant, ils doivent être sans risque pour les personnes ou l'environnement.

8. Définition

Protection coordonnée par parafoudres (Parafoudres coordonnés)

Ensemble de parafoudres coordonnés choisis de manière appropriée et mis en œuvre afin de réduire les défaillances des réseaux de puissance et de communication

Interfaces d'isolement

Dispositifs capables de réduire les chocs conduits sur les services pénétrant dans la ZPF. Ceci comprend des transformateurs d'isolement à écran mis à la terre entre les enroulements, les câbles à

fibre optique non métalliques et les opto-isolateurs. Les caractéristiques de tenue d'isolement de ces dispositifs sont appropriées à la présente application de manière intrinsèque ou par parafoudre.

IEMF (impulsion électromagnétique de foudre)

Tous les effets électromagnétiques dus au courant de foudre par couplage résistif, inductif et capacitif qui crée des chocs de tension et des champs électromagnétiques.

PCLF (protection contre la foudre)

Installation complète de protection des structures contre les effets de la foudre, y compris ses réseaux internes et leurs contenus, ainsi que des personnes, comprenant généralement un SPF et une MPF

NPF (niveau de protection contre la foudre)

Nombre lié à un ensemble de valeurs de paramètres du courant de foudre et relatif à la probabilité que les valeurs de conception associées maximales et minimales ne seront pas dépassées lorsque la foudre apparaît de manière naturelle

SPF (système de protection contre la foudre)

Installation complète utilisée pour réduire les dangers de dommages physiques dus aux coups de foudre directs sur une structure

EB (liaison équipotentielle de foudre)

interconnexion des parties métalliques d'une installation de SPF, par des connexions directes ou par des parafoudres réduisant les différences de potentiel engendrées par le courant de foudre

SPD (parafoudre)

Dispositif conçu pour limiter les surtensions transitoires et évacuer les courants de choc.

Il comporte au moins un composant non linéaire

Noeud

Point d'une ligne d'un service où la propagation d'un choc peut être négligée.

Des exemples de noeuds sont un point de connexion d'un transformateur HT/BT ou d'une sous-station, un poste ou matériel de télécommunication (par exemple multiplexeur ou matériel xDSL) d'une ligne de communication



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82) Réf: 1GF1535 Indice: A

Dommages physiques

Dommage touchant la structure (ou son contenu) et dû aux effets mécaniques, thermiques, chimiques et explosifs de la foudre.

Blessures d'êtres vivants

Blessures, y compris la mort, de personnes ou d'animaux par choc électrique en raison des tensions de contact et de pas dues à la foudre

Risque R

Mesure de la perte annuelle moyenne probable (personnes et biens) due à la foudre, par rapport à la valeur totale (personnes et biens) de la structure à protéger

Zone d'une structure ZS

Partie d'une structure dont les caractéristiques sont homogènes et dans laquelle un seul jeu de paramètres est utilisé pour l'évaluation d'une composante du risque

ZPF (zone de protection contre la foudre)

Zone dans laquelle l'environnement électromagnétique de foudre est défini. Les frontières d'une ZPF ne sont pas nécessairement physiques (par exemple parois, plancher, plafond).

Blindage magnétique

Grillage métallique fermé ou écran continu entourant la structure à protéger, ou une partie de celle-ci, afin de réduire les défaillances des réseaux de puissance et de communication

Câble de protection contre la foudre

Câble spécial présentant une résistance diélectrique élevée et dont la gaine métallique est en contact continu avec le sol, directement ou au moyen d'un revêtement plastique conducteur

Conduit de protection contre la foudre

Conduit de faible résistivité en contact avec le sol (béton armé avec connexion aux structures métalliques internes ou conduit métallique).





1G GROUP SAS

6 Rue de Genève 69 800 SAINT-PRIEST **2** 04 28 29 64 58

contact@1g-foudre.com www.1g-foudre.com







Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

ÉTUDE TECHNIQUE FOUDRE

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Commanditaire :	Adresse du site :
KALIES SUD-OUEST 232 rue de la Découverte ZAC de la Grande Borde 31670 LABEGE	ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE 82700 MONTBARTIER
Date de l'intervention :	Etude sur plans
Rédigé par : <u>Date</u> : 24/04/2023	Zakari YAHIAOUI Chargé d'études Qualifoudre N1 04 28 29 64 58 z.yahiaoui@1g-group.com
<u>Validé par</u> : <u>Date</u> : 25/04/2023	Mohamed HADDACHE Responsable d'Affaires Qualifoudre N3 – n°19002 07 67 38 72 26 m.haddache@1g-group.com

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
27/04/2023	Α	Première diffusion

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le seul rapport faisant foi est le rapport envoyé par **1G FOUDRE.**



Réf : 1GF1536 Indice : A

ABRÉVIATIONS

ARF	Analyse du Risque Foudre
ATEX	Atmosphère Explosive
ВТ	Basse Tension
CEM	Compatibilité Électromagnétique
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ET	Étude Technique
НТ	Haute Tension
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IEMF	Impulsion Électromagnétique Foudre
IEPF	Installation Extérieure de Protection contre la Foudre
IIPF	Installation Intérieure de Protection contre la Foudre
INB	Installation Nucléaire de Base
INERIS	Institut National de l'Environnement industriel et des Risques
MALT	Mise À La Terre
MMR	Mesures de Maîtrise des Risques
Ng	Densité de foudroiement (nombre d'impacts par an au km²)
NPF	Niveau de Protection contre la Foudre
PDA	Paratonnerre à Dispositif d'Amorçage
PDT	Prise De Terre
RIA	Robinet d'Incendie Armé
Rp	Rayon de protection (paratonnerre)
SPF	Système de Protection Foudre
TGBT	Tableau Général Basse Tension
ZPF	Zone de Protection Foudre



ÉTUDE TECHNIQUE FOUDREKALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS

Réf: 1GF1536

Indice : A

ALIES SUD OUEST – BÄTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	OBJET DE L'ETUDE	6
1.2 RÉF	SENTATION DE LA MISSION ÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES E DOCUMENTAIRE	6 7 9
CHAPITRE 2	2 MÉTHODOLOGIE	10
CHAPITRE 3		11
CHAPITRE 4	INSTALLATIONS DE PROTECTION FOUDRE EXISTANTES	12
	TALLATION EXTÉRIEURE DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE TALLATION INTÉRIEURE DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE	12 12
CHAPITRE 5	PROTECTION CONTRE LES EFFETS DIRECTS	13
5.2 LES	IÉRALITÉS SUR LES IEPF DIFFÉRENTS TYPE D'IEPF VAUX À RÉALISER	13 14 16
CHAPITRE 6	PROTECTION CONTRE LES EFFETS INDIRECTS	26
6.2 LES	IÉRALITÉS SUR LES IIPF DIFFÉRENTS TYPES DE PARAFOUDRES DTECTION DES COURANTS FORTS	26 26 27
CHAPITRE 7	PRÉVENTION DU PHÉNOMÈNE ORAGEUX	35
7.2 DÉT	OTECTION CONTRE LES TENSIONS DE CONTACT ET DE PAS ECTION D'ORAGE OCÉDURE	35 35 36
CHAPITRE 8	RÉALISATION DES TRAVAUX	37
CHAPITRE 9	VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS	38
9.2 VÉR 9.3 VÉR	IFICATION INITIALE IFICATION PÉRIODIQUE IFICATION SUPPLÉMENTAIRE INTENANCE	38 38 39 39
CHAPITRE 1	LO BILAN DES TRAVAUX À RÉALISER	40



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Calcul de distance de séparation.

Annexe 2 : Notice de Vérification & de Maintenance (NVM).

Annexe 3 : Carnet de Bord (CB).



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 1 OBJET DE L'ÉTUDE

1.1 PRÉSENTATION DE LA MISSION

Dans le cadre de la réglementation (arrêté ministériel 11 avril 2017) relatif aux entrepôts couverts par la rubrique 1510 à enregistrement, le **projet de bâtiment logistique** situé sur la commune de **MONTBARTIER (82)** doit réaliser une Analyse de Risque Foudre (ARF), et une Etude Technique de protection contre la Foudre (ETF).

L'Analyse de Risque Foudre du site a été réalisée par nos soins (rapport n°1GF1535 du 24/04/2023).

Cette analyse montre que certaines installations requièrent des protections contre la foudre vis-à-vis du risque de perte de vie humaine (R1).

Le présent document constitue **l'Étude Technique** de protection contre la foudre détaille, pour les bâtiments étudiés, et pour chaque protection requise par l'Analyse de Risque Foudre, qu'elle soit une protection contre les effets directs ou contre les effets indirects de la foudre :

- Le type de protection existante ou complémentaire requise ;
- Ses caractéristiques techniques ;
- Sa localisation ;
- Les modalités de sa vérification.

L'installateur doit impérativement se reporter aux prescriptions particulières et à la description des travaux définis dans ce document pour la mise en place des protections dans les détails et se conformer aux documents de référence.

IMPORTANT : l'Étude Technique réglementaire, traitée dans le présent document, ne concerne que le risque de type R1 (perte de vie humaine). Elle ne concerne pas :

- Les risques de dommages aux matériels électriques et électroniques qui ne mettent pas en danger la vie humaine;
- Les risques de pertes de valeurs économiques (risque R4);
- Les risques d'impact médiatique relatifs à un dommage physique (incendie / explosion).

Pour ces derniers risques, l'exploitant peut décider de façon purement volontaire d'aller au-delà des exigences réglementaires et mener des analyses de risque foudre complémentaires, voire de protéger une installation de façon déterministe.



Réf : 1GF1536 Indice : A

1.2 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Textes réglementaires

Arrêté	Désignation
Arrêté du 4 octobre 2010 modifié	Arrêté relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
Circulaire du 24 avril 2008	Relative à l'application de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.
Arrêté du 11 avril 2017	Arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ensembles des normes de références

Norme	Version	Désignation			
NF EN 62 305-1	Novembre 2013	Protection des structures contre la foudre – partie 1 : Principes généraux.			
NF EN 62 305-2	Décembre 2012	Protection des structures contre la foudre – partie 2 : Évaluation du risque.			
NF EN 62 305-3	Décembre 2012	Protection des structures contre la foudre – partie 3 : Dommages physiques sur les structures et risques humains.			
NF EN 62 305-4	Décembre 2012	Protection des structures contre la foudre – partie 4 : Réseaux de puissance et de communication dans les structures.			
NF C 17-102	Septembre 2011	Systèmes de protection contre la foudre à dispositif d'amorçage.			
NF C 15-100	Compil 2013	Installations électriques basse tension.			
NF EN 62 561-1	Aout 2017	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 1 : exigences pour les composants de connexion.			
NF EN 62 561-2	Mars 2018	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 2 : exigences pour les conducteurs et les électrodes de terre.			
NF EN 62 561-3	Septembre 2017	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 3 : exigences pour les éclateurs d'isolement.			
NF EN 62 561-4	Décembre 2017	Composants de système de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 4 : exigences pour les fixations de conducteur.			
NF EN 62 561-5	Décembre 2017	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 5 : exigences pour les regards de visite et les joints d'étanchéité des électrodes de terre.			
NF EN 62 561-6	Mars 2018	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 6 : exigences pour les compteurs de coups de foudre.			
NF EN 62 561-7	Mars 2018	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) – Partie 7 : exigences pour les enrichisseurs de terre.			
NF EN 61 643-11	Mai 2014	Parafoudres BT - Partie 11 : parafoudres connectés aux systèmes basse tension - Exigences et méthodes d'essai.			
CEI 61 643-21/A2	Juillet 2013	Parafoudres BT – Partie 21 : parafoudres connectés aux réseaux de signaux et de télécommunication – Prescriptions de fonctionnement et méthodes d'essais.			
IEC 61 643-22	Juin 2015	Parafoudres BT – Partie 22 : parafoudres connectés aux réseaux de signaux et de télécommunication – Principes de choix et d'application.			
NF EN IEC 62 793	Juin 2018	Protection contre la foudre - Systèmes d'alerte aux orages.			



Réf : 1GF1536 Indice : A

Guides pratiques (à titre informatif)

Guide	Version	Désignation
Guide UTE C 15-443	Août 2004	Protection des installations électriques à basse tension contre les surtensions d'origine atmosphérique ou dues à des manœuvres.
Guide OMEGA 3 de l'INERIS	Décembre 2011	Protection contre la foudre des installations classées pour la protection de l'environnement.
Guide GESIP	4 juillet 2014	Protection des installations industrielles contre les effets de la foudre.
Note QUALIFOUDRE n°1	Décembre 2011	Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Utilisation de la norme NF C 17-102 de septembre 2011.
Note QUALIFOUDRE n°2	Décembre 2013	Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Choix et installation des déconnecteurs pour les parafoudres BT de Type 1.
Note QUALIFOUDRE n°3	Décembre 2013	Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Notice de vérification et de maintenance.
Note QUALIFOUDRE n°4	Juillet 2015	Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Détermination du paramètre LFE défini dans la norme NF EN 62305-2 de 2012
Note QUALIFOUDRE n°5	Février 2017	Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Critères d'acceptation des CSPF (Composants des Systèmes de Protection contre la Foudre) suivant la série NF EN 62561-*.
Note QUALIFOUDRE n°6	Octobre 2017	Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Application de la valeur de la densité de foudroiement NSG et NG.
Foire aux questions (FAQ) Règles de bonnes pratiques (INERIS)	Version 2.0 du 10/02/2021	Règles spécifiques qui sont mises en œuvre pour les professionnels QUALIFOUDRE dans un objectif d'harmonisation des pratiques.



Réf : 1GF1536 Indice : A

1.3 BASE DOCUMENTAIRE

L'étude technique ci-après se base sur les conclusions de l'ARF ainsi que les informations et plans fournis par la société **KALIES SUD OUEST**.

Il appartient au destinataire de l'étude de vérifier que les hypothèses prises en compte et énumérées dans le descriptif ci-après sont correctes et exhaustives.

Documents	Auteur	Référence	Fourni
Analyse du Risque Foudre	1G FOUDRE	1GF1535	✓
FDR 1G FOUDRE	-	-	×
Étude de dangers	-	-	×
Rubriques ICPE	KALIES	-	✓
Liste des MMR	-	-	×
Plans de masse	FAUBOURG PROMOTION	22A13 PLAN N°001 indice D du 04/04/2023	✓
Plans de coupe	FAUBOURG PROMOTION	APS 50 24/03/2023	✓
Plans des façades	-	-	×
Plans des réseaux enterrés (HT, BT, CFA, canalisations, terre et équipotentialité)	-	-	×
Synoptique courant fort/faible	-	-	×
Dossier de Zonage ATEX	-	-	SO

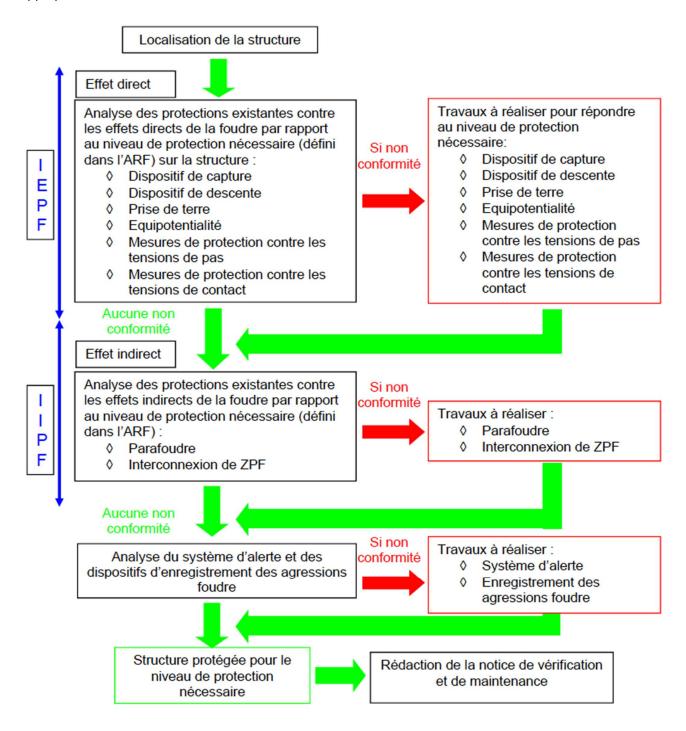
Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 2 MÉTHODOLOGIE

Pour chacune des structures nécessitant une protection contre la foudre, la méthodologie ci-dessous est appliquée.





Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 3 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU RISQUE FOUDRE

Récapitulatif des résultats de l'Analyse du Risque Foudre

L'Analyse du Risque Foudre a été réalisée par **nos soins** (rapport n°**1GF1535** du **24/04/2023**) conformément à la norme NF EN 62305-2.

Le tableau suivant récapitule pour l'ensemble du site, si oui ou non, l'analyse des dangers conduit à retenir un risque vis-à-vis des effets de la foudre, et si, dans ce cas il y a nécessité de protection.

STRUCTURE	PROTECTION EFFETS DIRECTS	PROTECTION EFFETS INDIRECTS		
BÂTIMENT LOGISTIQUE	Niveau IV	Niveau IV		
MMR	Sans Objet Sans Objet Détection incendie; Détection gaz; Onduleurs/informatique.			
CANALISATIONS MÉTALLIQUES	Liaison équipotentielle à prévoir pour : > Gaz; > Sprinkler; > Eau (si métallique).			
PRÉVENTION	Une mise en place de procédure spécifique (en interne) de prévention d'orage est nécessaire : Ne pas intervenir en toiture ; Ne pas intervenir sur les installations électriques BT, courants faibles et télécommunications.			

Une installation de protection contre la foudre ne peut, comme tout ce qui concerne les éléments naturels, assurer la protection absolue des structures, des personnes ou des objets. L'application des principes de protection permet de réduire de façon significative les risques de dégâts dus à la foudre sur les structures protégées.



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 4 INSTALLATIONS DE PROTECTION FOUDRE EXISTANTES

Réf: 1GF1536

Indice: A

4.1 INSTALLATION EXTÉRIEURE DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE

Le site ne dispose pas d'installation extérieure de protection contre la foudre (projet).

4.2 INSTALLATION INTÉRIEURE DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE

Le site ne dispose pas d'installation intérieure de protection contre la foudre (projet).



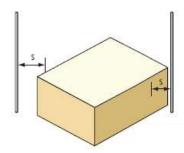
KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

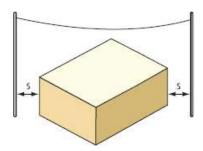
Chapitre 5 PROTECTION CONTRE LES EFFETS DIRECTS

5.1 GÉNÉRALITÉS SUR LES IEPF

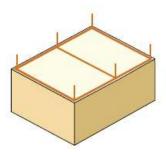
Une installation extérieure de protection contre la foudre permet de protéger une structure contre les impacts directs de la foudre ; elle peut être **isolée ou non de la structure à protéger.**

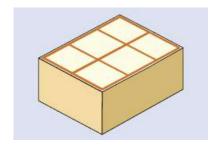
• Installation isolée: les conducteurs de capture et les descentes sont placés de manière que le trajet du courant de foudre maintienne une distance de séparation adéquate pour éviter les étincelles dangereuses (dans le cas de parois combustibles, de risque d'explosion et d'incendie, de contenus sensibles au champ électromagnétiques de foudre).

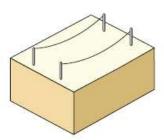




• Installation non isolée, les conducteurs de capture et les descentes sont placés de manière que le trajet du courant de foudre puisse être en contact avec la structure à protéger, ce qui est le cas pour la majorité des bâtiments.







Réf: 1GF1536

Indice: A

La probabilité de pénétration d'un coup de foudre dans la structure à protéger est considérablement réduite par la présence d'un dispositif de capture convenablement conçu.

Un Système de Protection Foudre (SPF) est constitué de 3 principaux éléments :

- Dispositif de capture ;
- Conducteur de descente ;
- Prise de terre.



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82) Réf : 1GF1536 Indice : A

5.2 LES DIFFÉRENTS TYPE D'IEPF

5.2.1 PROTECTION PASSIVE

La **protection par système passif** (norme NF EN 62305-3) consiste à répartir sur le bâtiment à protéger des dispositifs de capture à faible rayon de couverture, des conducteurs de descente et des prises de terre foudre.

Ils peuvent être constitués par une combinaison des composants suivants :

- > Fils tendus;
- Paratonnerre à tige simple ;
- ➤ Maillage et/ou composants naturels...

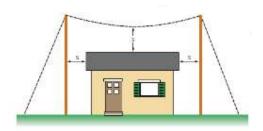
Ces composants doivent être installés aux coins, aux points exposés et sur les rebords suivant 3 méthodes :

1. Fils tendus

Ce système est composé d'un ou plusieurs conducteurs tendus au-dessus des installations à protéger.

Les conducteurs doivent être reliés à la terre à chacune de leur extrémité.

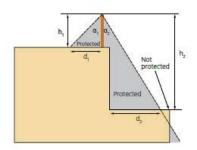
L'installation de fils tendus doit tenir compte de la tenue mécanique, de la nature de l'installation et des distances d'isolement.

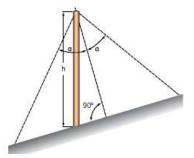


2. Paratonnerre à tige simple

Ce type d'installation consiste en la mise en place d'un ou plusieurs paratonnerres à tiges simples, en partie haute des structures à protéger.

L'angle de protection concernant la zone protégée par ces tiges dépend du niveau de protection requis sur le bâtiment concerné et de la hauteur du dispositif de capture au-dessus du volume à protéger.





Détermination de l'angle de protection en fonction de la hauteur de la tige du paratonnerre et du niveau de protection.



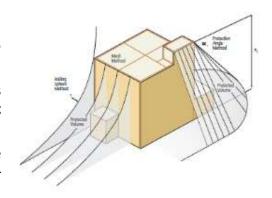
KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

3. Cages maillées

La protection par cage maillée consiste en la réalisation sur le bâtiment d'une cage à mailles reliées à des prises de terre.

Le système à cage maillée répartit l'écoulement des courants de foudre entre les diverses descentes, et ceci d'autant mieux que les mailles sont plus serrées.

La largeur des mailles en toiture et la distance moyenne entre deux descentes dépendent du niveau de protection requis sur le bâtiment.



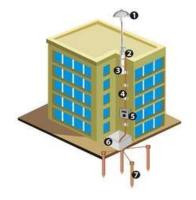
Réf: 1GF1536

Indice: A

5.2.2 PROTECTION ACTIVE

La **protection par système actif** avec mise en place de Paratonnerres à Dispositif d'Amorçage (PDA) dont le rayon de couverture est amélioré par un dispositif ionisant.

La norme NF C 17-102 définit la méthode d'essai permettant d'évaluer l'avance à l'amorçage et, par voie de conséquence, le rayon de protection offert par ce type de paratonnerre.



	RAYONS DE PROTECTION											
h	I			II		III			IV			
"	30	45	60	30	45	60	30	45	60	30	45	60
2	11,4	15	19,2	13,2	16,8	21	15	19,2	24	16,8	21,6	26,4
3	16,8	22,8	28,8	19,8	25,2	31,2	22,8	28,8	35,4	25,2	34,2	39
4	22,8	30,6	38,4	26,4	34,2	41,4	30	39	46,8	34,2	43,2	52,2
5	28,8	37,8	47,4	33	42,6	51,6	37,8	48,6	58,2	42,6	53,4	64,2
6	28,8	37,8	47,4	33	42,6	52,2	38,4	48,6	58,2	43,2	54	64,8
10	29,5	38,6	47,5	33,7	43,4	52,5	39,7	50	59,7	45,3	55,2	65,4
20	29,7	39	48	33,9	44	54	40	51,6	62,4	45,7	57	67,8

Rayon de protection (Rp) des PDA en fonction de la **hauteur** du paratonnerre (h en mètre), de l'**avance à l'amorçage** (Δt en μs) et du **niveau de protection**.

<u>Nota</u>: le tableau ci-dessus tient compte du coefficient de réduction de 40 % applique aux rayons de protection des PDA, conformément à l'arrêté du 10 octobre 2010 modifié concernant la protection foudre des ICPE.



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

5.3 TRAVAUX À RÉALISER

5.3.1 NIVEAU DE PROTECTION

Le niveau de protection déterminé dans l'analyse du risque pour le bâtiment logistique est le suivant :

NIVEAU IV (ICPE)

5.3.2 CHOIX DU TYPE DE PROTECTION

Comme évoqué dans le § 5.2, différents types de protection contre les effets directs de la foudre peuvent être envisagés : fils tendus, cage mailée, paratonnerre à tige simple ou à dispositif d'amorçage, composants naturels...

Compte tenu des caractéristiques du site et de la structure, nous retenons le système de protection par paratonnerre à dispositif d'amorçage (PDA), issu de la norme NF C 17-102 (septembre 2011).

En effet, nous préconisons la méthode de protection par Paratonnerre à Dispositif d'Amorçage (PDA) pour les raisons suivantes :

- Une mise en œuvre aisée et simplifiée ;
- Nombre de dispositifs de capture et de conducteurs de descente diminués ;
- Travaux de terrassement moins conséquent ;
- Vérification et maintenance simplifiées ;
- Coût des travaux inférieure aux systèmes de protection foudre passifs (cages maillées, tiges simples...).

<u>Nota</u>: Les solutions proposées dans ce rapport visent à augmenter l'immunité du site face à la foudre sans toutefois obtenir une garantie d'efficacité à 100 %.

Cependant, la mise en œuvre des dispositions préconisées doit réduire de façon significative les dégâts susceptibles d'être causes par la foudre sur les structures et les équipements et diminuer le risque de perte de vie humaine jusqu'à la valeur fixée par la norme NF EN 62305-2.



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

5.3.3 IEPF A METTRE EN PLACE

Les travaux à réaliser sont les suivants :

Dispositif de capture

- Mise en place de 3 PDA testables (de préférence à distance) :
 - Avance à l'amorçage Δt : 60 μs ;
 - Hauteur installation : 5 m (y compris mât à rallonge) ;
 - Niveau de protection : IV (ICPE) ;
 - Rayon de protection : 64 m ;
 - > Implantation : en toiture.

Circuits de descente

- Installation de 3 conducteurs de descente conformément à la norme NF C 17-102.
- Réalisation des circuits de descente et de mutualisation à l'aide de conducteurs normalisés, fixés tous les 33cm à l'aide de supports adaptés à la toiture ;
- Mise en place, au bas de chaque conducteur de descente, d'un joint de contrôle permettant la mesure de la prise de terre et d'une gaine de protection en acier inoxydable afin de protéger le conducteur sur une hauteur de 2 mètres contre d'éventuels chocs mécaniques;
- Mise en place, sur le circuit de descente le plus direct à la terre, d'un compteur de coups de foudre afin de comptabiliser le nombre réel d'impacts sur l'installation;
- Mise en place d'une pancarte d'avertissement au niveau de chaque gaine de protection afin de réduire les risques de lésions dus aux tensions de contact et de pas;
- Respect des distances de séparation. Si nécessaire, réalisation des liaisons équipotentielles en conducteur normalisé entre les conducteurs de descente et les masses métalliques à proximité (voir calcul distance de séparation « s »).

Prises de terre

- Réalisation de **3 prises de terre de type A** (résistance inférieure à 10 Ω) constituées d'un ensemble de piquets reliés entre eux par un conducteur normalisé ;
 - La réalisation de prise de terre de type B pourra également être envisagée dans le cas où le circuit de terre à fond de fouille soit en cuivre nue de section 50 mm².
- Mise en place, pour chaque prise de terre, d'un regard de visite afin de permettre l'isolement et la mesure de la valeur ohmique de la prise de terre paratonnerre;
- Réalisation d'une interconnexion entre les prises de terre paratonnerre et le réseau de terre des masses du bâtiment en conducteur normalisé.



Recul du portail PL 18 pr

♦ 108.74 NGS

♦ 106.70 NGF

RDC

300 m²

Orrorières sur 58 places Circulation vélos e: piétons largeur 3 m Recul du portail VL 5 m

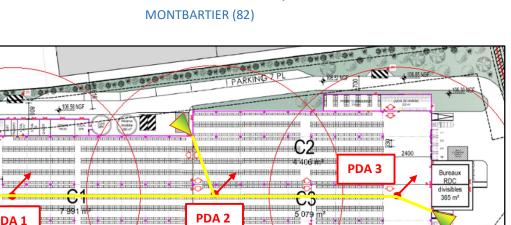
PDA 1

PARKING 56 VL

ÉTUDE TECHNIQUE FOUDRE

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

PDA 2



.....

PARKING 58 VL

Réf: 1GF1536

Indice: A

Implantation des paratonnerres, conducteurs de descente et prises de terre.

120 m

Légende :			
•	Position des paratonnerres à installer	0	Rayon de protection de 64 m
	Conducteur de descente à créer		Prise de terre à créer



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

RÈGLES D'INSTALLATION

Conducteur de descente :

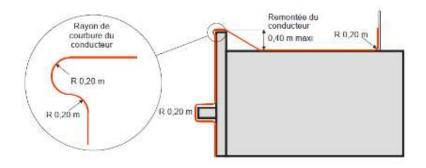
Selon la norme NFC 17-102, les PDA doivent être connectés à au moins deux conducteurs de descente. Néanmoins, la norme NFC 17-102 version 2011 nous indique que lorsque plusieurs PDA se trouvent sur le même bâtiment, les conducteurs de descente peuvent être mutualisés. Ainsi, s'il y a *n* PDA sur le toit, il n'est pas systématiquement nécessaire d'avoir *2n* conducteurs de descente mais un minimum de *n* conducteurs de descentes spécifiques est nécessaire.

Chacun des conducteurs de descente doit être fixé au PDA au moyen d'un système de connexion placé sur le mât. Ce dernier doit comprendre un élément d'adaptation mécanique qui garantira un contact électrique permanent.

Les conducteurs de descente doivent être installés de sorte que leurs cheminements soient aussi directs et aussi courts que possible, en évitant les angles vifs et les sections ascendantes (les rayons de courbure doivent être supérieurs à 20 cm).

Les conducteurs de descente ne doivent pas cheminer le long des canalisations électriques ou croiser ces dernières.

Il convient d'éviter tout cheminement autour des acrotères, des corniches et plus généralement des obstacles. Une hauteur maximale de 40 cm est admise pour passer au-dessus d'un obstacle avec une pente de 45° ou moins.



Prévoir des réservations dans les acrotères pour le passage des conducteurs si les remontées sont supérieures à 40cm.

Fixation du conducteur de descente :

Les conducteurs de descente doivent être fixés à raison de <u>trois fixations par mètre</u> (environ tous les 33 cm).

Il convient que ces fixations soient adaptées aux supports et que leur installation n'altère pas l'étanchéité du toit. Les fixations par percements systématiques du conducteur de descente doivent être proscrites.

Tous les conducteurs doivent être connectés entre eux à l'aide de colliers ou raccords de nature identique, de soudures ou d'un brasage.

de un

Réf: 1GF1536

Indice: A

Il convient de protéger les conducteurs de descente contre tout risque de choc mécanique, à l'aide de fourreaux de protection, jusqu'à une hauteur d'au moins **2 m au-dessus du niveau du sol**.



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Distance de séparation :

La distance de séparation est la distance minimale pour laquelle il n'y a pas de formation d'étincelle dangereuse entre un conducteur de descente et une masse conductrice voisine.

Ci-dessous les distances de séparation max calculées pour chaque PDA sur la descente la plus courte est de :

	PDA 1	PDA 2	PDA 3
Distance de séparation (air)	1,62 m	1,62 m	1,08 m
Distance de séparation (béton)	3,24 m	3,24 m	2,16 m

Les feuilles de calcul sont présentées en annexe 1.

Les conducteurs de descente devront être éloignés de la distance s (voir courbe en annexe 1) de toutes les masses métalliques existantes.

Dans le cas où cette contrainte ne pourrait être respectée, les masses métalliques concernées (skydomes, garde-corps, échelle à crinolines, aérothermes...) devront être reliées aux conducteurs de descente par un conducteur de même nature que celui-ci.

Les courants forts/faibles devront être blindés (caméras, éclairages, antenne hertzienne) ou protégés à l'aide de parafoudres (parafoudres BT et coaxiaux).



Réf : 1GF1536 Indice : A

Matériaux et dimensions :

Les matériaux et dimensions des conducteurs de descente devront respectés les prescriptions de la norme NF EN 62561-2.

Le tableau ci-dessous extrait de cette norme donne des exemples de matériau, configuration et section minimale des conducteurs de capture, des tiges et des conducteurs de descente.

Matériau	Configuration	Section minimale
Cuivre, cuivre étamé, acier galvanisé à chaud, acier inoxydable	Plaque pleine (épaisseur min. 2 mm)	50 mm ²
Aluminium	Plaque pleine (épaisseur min. 3 mm)	70 mm ²

Joint de contrôle / Borne de coupure :

Chaque conducteur de descente doit être muni d'un joint de contrôle permettant de déconnecter la prise de terre pour procéder à des mesures.

Les joints de contrôle sont en général installés sur les conducteurs de descente en partie basse juste au-dessus de la gaine de protection.

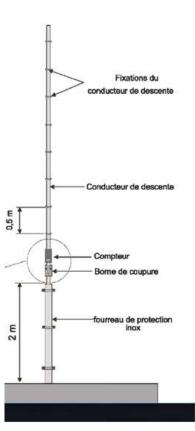
Pour les conducteurs de descente installés sur des parois métalliques ou les SPF non équipés de conducteurs de descente spécifiques, des joints de contrôle doivent être insérés entre chaque prise de terre et l'élément métallique auquel la prise de terre est connectée. Ils sont alors installés à l'intérieur d'un regard de visite (conforme à la NF EN 62561-2) comportant le symbole prise de terre.

Compteur de coup de foudre :

Selon l'article 21 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié, les agressions de la foudre sur site doivent être enregistrées. Afin de comptabiliser les impacts de la foudre plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- Un compteur de coups de foudre sur le conducteur de descente le plus direct du paratonnerre;
- Un compteur de coups de foudre au niveau du parafoudre type 1;
- Un abonnement de télécomptage à MÉTÉORAGE.

Dans notre cas, la solution retenue est le compteur de coups de foudre sur le conducteur de descente le plus direct du paratonnerre. Il doit être situé de préférence juste au-dessus du joint de contrôle et être conforme à la NF EN 62561. Il faut au minimum <u>un compteur par paratonnerre</u>.



Réf : 1GF1536 Indice : A

Prise de terre:

Une prise de terre de type B (boucle) peut être réalisée si le <u>fond de fouille est supérieur ou égal à 50mm²</u>, sinon il y aura lieu de prévoir une prise de terre type A au bas de chaque descente.

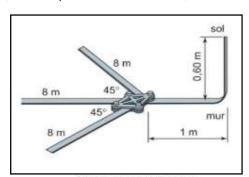
Elles devront satisfaire les exigences suivantes :

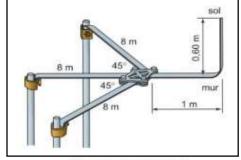
- la valeur de résistance mesurée à l'aide d'un équipement classique doit être la plus basse possible (inférieure à 10 Ω). Cette résistance doit être mesurée au niveau de la prise de terre isolée de tout autre composant conducteur. L'installateur a donc en charge tous les éventuels travaux complémentaires nécessaires, afin d'obtenir une valeur inférieure à 10 Ohms.
- éviter les prises de terre équipées d'un composant vertical ou horizontal unique excessivement long (> 20 m) afin d'assurer une valeur d'impédance ou d'inductance la plus faible possible.

Trois configurations sont possibles pour réaliser une prise de terre type A :

Patte d'oie (type A1)

La prise de terre sera disposée sous forme de patte d'oie de grandes dimensions et enterrée à une profondeur minimum de 50 cm à l'aide de conducteurs de même nature et section que les conducteurs de descente, à l'exception de l'aluminium,



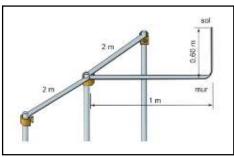


Forme « patte d'oie »

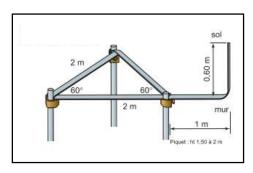
Forme « patte d'oie améliorée »

Prise de terre en ligne ou triangle (type A2)

La prise de terre type sera composée de plusieurs électrodes verticales d'une longueur totale minimum à 6m à une profondeur minimum de 50cm, disposée en ligne et séparées les unes des autres par une distance égale à au moins la longueur enterrée. Les électrodes seront interconnectées par un conducteur enterré identique au conducteur de descente ou aux caractéristiques compatibles avec ce dernier.







Forme « en triangle »



Réf : 1GF1536 Indice : A

Configuration de la prise de terre **Type B**:

Cette disposition comprend soit une boucle extérieure à la structure en contact avec le sol sur une longueur d'au moins 80 % de la boucle, soit une prise de terre à fond de fouille, à condition qu'elle soit constituée d'un conducteur de 50 mm². De plus, lorsqu'il s'agit d'une installation en PDA, il convient que chaque conducteur de descente soit au moins connecté à une électrode horizontale de longueur 4 m minimum ou à une électrode verticale de longueur 2 m minimum.

Il convient que la prise de terre en boucle soit, de préférence, enterrée à au moins 0,5 m de profondeur et à au moins 1 m à l'extérieur des murs.

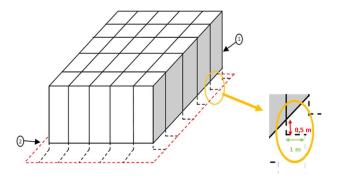


Schéma de principe « prise de terre type B »

Les matériaux et dimensions des électrodes de terre devront respectés les prescriptions de la norme NF EN 62561-6. Le tableau ci-dessous extrait de cette norme donne des exemples de matériau, configuration et dimensions minimales des électrodes de terre :

		Dimensions minimales	
Matériau	Configuration	Électrode de terre	Conducteur de terre
Cuivre	Torsadé, rond plein, plaquer pleine (épaisseur min. 2 mm)		50 mm ²
	Rond plein	ø15 mm	
	Tuyau (épaisseur 2 mm)	ø20 mm	
Acier	Rond plein galvanisé	ø 16 mm	ø 10 mm
	Tube galvanisé	ø 25 mm	
Acier inoxy- dable	Rond plein	ø 15 mm	ø 10 mm



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Dispositions complémentaires

Lorsque la résistivité élevée du sol empêche d'obtenir une résistance de prise de terre inférieure à $10~\Omega$ à l'aide des mesures de protection normalisées ci-avant, les dispositions complémentaires suivantes peuvent être utilisées :

- Ajout d'un matériau naturel non corrosif de moindre résistivité autour des conducteurs de mise à la terre;
- Ajout d'électrodes de terre à la disposition en forme de patte d'oie ou connexion de ces dernières aux électrodes existantes ;
- > Application d'un enrichisseur de terre conforme à la NF EN 62561-7.

Lorsque l'application de toutes les mesures ci-dessus ne permettent pas d'obtenir une valeur de résistance inférieure à $10~\Omega$, il peut être considéré que la prise de terre de Type A assure un écoulement acceptable du courant de foudre lorsqu'elle comprend une longueur totale d'électrode enterrée d'au moins :

- 160 m pour le niveau de protection I;
- > 100 m pour les niveaux de protection II, III et IV.

Dans tous les cas, il convient que chaque élément vertical ou horizontal ne dépasse pas 20 m de long.

La longueur nécessaire peut être une combinaison d'électrodes horizontales (longueur cumulée L1) et d'électrodes verticales (longueur cumulée L2) avec l'exigence suivante :

ightharpoonup 160 (respectivement 100 m) < L1 + 2xL2.



Réf: 1GF1536 KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS Indice: A MONTBARTIER (82)

Équipotentialités des prises de terre

Il convient de connecter les prises de terre des paratonnerres à dispositif d'amorçage au fond de fouille du bâtiment à l'aide d'un conducteur normalisé (voir NF EN 50164-2) par un dispositif déconnectable situé de préférence dans un regard de visite (ou barrette de déconnexion) comportant le symbole « Prise de terre ».

Conditions de proximité

Les composants de la prise de terre du SPF à dispositif d'amorçage doivent être à au moins 2 m de toute canalisation métallique ou canalisation électrique enterrée si ces canalisations ne sont pas connectées d'un point de vue électrique à la liaison équipotentielle principale de la structure.

Pour les sols dont la résistivité est supérieure à 500 Ω m, la distance minimum est portée à 5 m.

Tension de contact et de pas

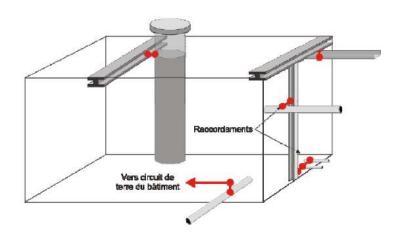
Pour limiter le phénomène des tensions de pas et de contact à proximité des descentes, le maître d'œuvre doit prévoir l'une des solutions suivantes :

- L'isolation des conducteurs de descente est assurée pour 100 kV, sous une impulsion de choc 1,2/50 μs, par exemple, par une épaisseur minimale de 3 mm en polyéthylène réticulé;
- > Des restrictions physiques et/ou des pancartes d'avertissement afin de minimiser la probabilité de toucher les conducteurs de descente, jusqu'à 3 m.

Protection des canalisations métalliques entrantes

Les canalisations métalliques (gaz, sprinkler) devront être raccordées au réseau de terre du bâtiment et ceci à leurs points de pénétration et par l'intermédiaire d'un conducteur normalisé NF EN 62 305 (voir section dans le tableau ci-dessous).

Type de SPF	Matériau	Section mm ²
l à IV	Cuivre	5
	Aluminium	8
	Acier	16





Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 6 PROTECTION CONTRE LES EFFETS INDIRECTS

À la suite de l'analyse probabiliste du risque foudre basée sur la norme NF EN 62305-2, les conclusions de protection sur les lignes entrantes pour le bâtiment logistique sont :

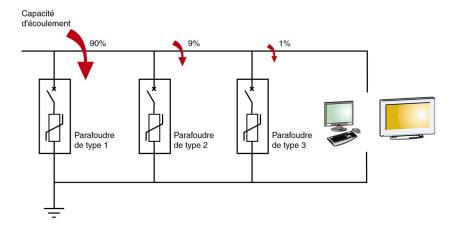
NIVEAU IV

6.1 GÉNÉRALITÉS SUR LES IIPF

La protection foudre se structure de la même façon qu'une protection disjoncteur : les parafoudres de plus forte capacité d'écoulement sont en tête d'installation et ceux qui ont des caractéristiques plus faibles sont situés dans les tableaux divisionnaires ou dans les tableaux terminaux.

Dans l'organisation de la protection foudre, on distingue donc :

- La protection de tête : elle est située en tête d'installation, au niveau du TGBT ou en tête des bâtiments si l'installation en comporte plusieurs.
- La protection fine : elle est positionnée au plus proche des récepteurs



6.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE PARAFOUDRES

Les parafoudres permettent de réaliser la protection de tête pour certains, ou la protection fine, et se classent de la façon suivante :

- Les parafoudres de type 1 : avec une très forte capacité d'écoulement, ils sont destinés à la protection de tête des bâtiments équipés de paratonnerres.
- Les parafoudres de type 2 : avec une forte capacité d'écoulement, ils servent pour la protection de tête en l'absence de paratonnerre.
- Les parafoudres de type 1 + 2 : parafoudres qui satisfont aux essais de parafoudre de type 1 et de type 2.
- Les parafoudres de type 3 : ils sont exclusivement réservés à la protection fine des récepteurs et s'installent derrière un type 1 ou un type 2.

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

6.3 PROTECTION DES COURANTS FORTS

6.3.1 DÉTERMINATIONS DES CARACTÉRISTIQUES DES PARAFOUDRES

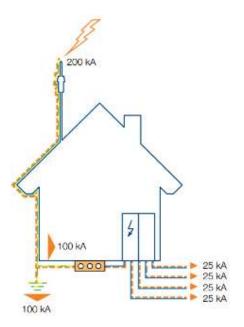
6.3.1.1 PARAFOUDRE TYPE 1

Ces parafoudres sont obligatoires étant donné la présence d'un dispositif de capture (PDA).

Ces parafoudres doivent être soumis aux essais de classe I, caractérisés par des injections d'ondes de courant de type $10/350~\mu s$, représentatives du courant de foudre généré lors d'un impact direct.

Pour le dimensionnement des parafoudres de **TYPE 1**, la norme NF EN 62305 -1 précise que lorsque le courant de foudre s'écoule à la terre, il se divise en 2 :

- > 50 % vers les prises de terre ;
- > 50 % dans les éléments conducteurs et les réseaux pénétrant dans la structure.



Réf: 1GF1536

Indice: A

Calcul du courant limp des parafoudres de type 1 :

Détermination du courant I_{imp} que doit pouvoir écouler le parafoudre sans destruction : le parafoudre doit pouvoir écouler au minimum 50% du courant de foudre direct en onde 10/350 μ s.

Niveau de protection	I _{imp} max (kA)
I	200
II	150
III	100
IV	100

Le niveau de protection calculé dans l'Analyse du Risque Foudre conduit à déterminer le courant foudre que doit pouvoir écouler le parafoudre. Ce courant est donné par la formule suivante :

$$I_{imp} = \frac{0.5}{n \times m} \times I_{imp} \text{ max}$$

Où *m* est le nombre de réseaux rentrants incluant câbles électriques (excepté les lignes téléphoniques) et conduites métalliques et *n* le nombre de pôles du câble électrique concerné.



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Réf : 1GF1536 Indice : A

Nous retenons donc les valeurs suivantes :

Niveau de protection : IVNombre de lignes m : 4

1 câble HT + 1 câble BT + 1 canalisation gaz + 1 canalisation sprinkler.

Nombre de pôles n : 4 (par défaut)

Régime du neutre à définir, 4 pôles (3 phases, 1PEN) par câbles.

Niveau de protection	Régime de neutre	I _{imp} max	m	n
IV	A définir	100	4	4

Niveau IV

D'où
$$limp = \frac{100 \text{ x}}{2} \frac{1}{4x4} = 3,125 \text{ kA}$$

On retrouve ainsi les résultats suivants :

Courant de choc limp en onde 10/350 µs ≥ 12,5 kA*

Niveau de protection Up ≤ 2,5 kV*

^{*} Valeur minimum imposée par la norme NF EN 62 305.

^{*} Valeur maximale à l'origine d'une installation.



ÉTUDE TECHNIQUE FOUDREKALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS

MONTBARTIER (82)

Réf : 1GF1536 Indice : A

Caractéristiques des parafoudres type 1 :

Les parafoudres ont les caractéristiques suivantes selon CEI 61643-11 et guide UTE C 15-443.

- > Régime de neutre : A définir ;
- > Tension maximale en régime permanent : Uc = A définir ;
- Courant maximum de décharge (onde 10/350 μs) : I_{imp} = 12,5 kA;
- Niveau de protection : Up ≤ 2,5 kV pour un type 1 ;
- Forme onde du courant : 10/350 μs;
- Signalisation de défaut en face avant ;
- Ces parafoudres doivent être accompagnés d'un dispositif de déconnexion.

Liste des parafoudres de type 1 à installer :

PARAFOUDRES TYPE 1		
Caractéristiques	Localisation	
Régime à définir – type 1 limp 12,5 kA - Up ≤ 2,5 kV	TGBT du site	



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Réf : 1GF1536 Indice : A

6.3.1.2 PARAFOUDRE TYPE 2

La protection Type 2, est dédiée à la protection contre les effets indirects de la foudre et a pour but de limiter la tension résiduelle de la protection primaire.

Il est donc obligatoire de prévoir l'installation, au niveau des armoires secondaires ou TD alimentant des équipements liés au **MMR** des parafoudres Type 2 conformément à la norme <u>NF EN 62305-4</u>.

Choix du courant nominal de décharge (In) :

A l'origine d'une installation alimentée par le réseau de distribution publique, le courant nominal de décharge (In) recommandé est de 5 kA (en onde 8/20 μs) pour les parafoudres Type 2.

Une valeur plus élevée donnera une durée de vie plus longue.

Évaluation du niveau d'exposition aux surtensions de foudre :

Le niveau d'exposition aux surtensions de foudre dénommé F est évalué par la formule suivante :

$$F = Nk (1,6 + 2 LBT + \delta)$$

- ➤ Nk (Niveau kéraunique local) = 18,1
- ► LBT est la longueur en Km de la ligne basse tension « BT » alimentant l'installation. (Pour information, pour des valeurs supérieures ou égales à 0,5 km, on retiendra une valeur → LBT = 0,5).
- > δ est un coefficient prenant en compte la situation de la ligne et celle du bâtiment. La valeur du coefficient retenue est donnée dans le Tableau 2 du guide <u>UTE C 15-443</u>:

Situation de la ligne BT et des bâtiments	Coefficient δ
Complètement entouré de structures	0
Quelques structures à proximité ou inconnue	0,5
Terrain plat ou découvert	0,75
Sur une crête, présence de plan d'eau, site montagneux	1

Application de la formule :

 $F = 18,1 \times (1,6 + (2 \times 0,5) + 0,5)$

Soit : F = 56,11

Le paramètre F est donc égal à 56,11 pour ce site.



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Le Tableau 6 du guide UTE C 15-443 permet d'optimiser le choix de (In) en fonction du paramètre F :

Estimation du risque F	In (kA)
F ≤ 40	5
40 < F ≤ 80	10
F > 80	20

Conformément au guide UTE C 15-443, à Le courant nominal de décharge minimum (In) retenu pour les parafoudres Type 2 sur ce site est de **10 kA** au minimum.

Choix du niveau de protection (Up) :

Le niveau de protection en tension (Up) est le paramètre le plus important pour caractériser le parafoudre. Il indique le niveau de surtension aux bornes du parafoudre.

Le niveau de protection en tension (Up) du parafoudre doit être coordonné à la tension de tenue aux chocs du matériel à protéger.

Niveau de protection $U_p \le 1,5 \text{ kV}$ (sous In = 10 kA)

Caractéristiques des parafoudres type 2 :

Les parafoudres ont les caractéristiques suivantes selon CEI 61643-11 et guide UTE C 15-443.

- Régime de neutre : A définir ;
- > Tension maximale en régime permanent : U_c = A définir ;
- Intensité nominale de décharge (en onde 8/20μs) : In ≥ 10 kA ;
- Niveau de protection : Up = 1,5 kV ;
- Intensité maximale de décharge (en onde 8/20μs) : I_{max} ≥ 20 kA;
- Forme onde du courant : 8/20 μs ;
- Signalisation de défaut en face avant ;
- Ces parafoudres doivent être accompagnés d'un dispositif de déconnexion.

<u>NOTA</u>: L'installation des parafoudres de type 2 devra impérativement respecter les recommandations du guide <u>UTE C 15-443</u> et respecter une homogénéité des marques afin d'assurer la coordination entre les parafoudres.

^{*} Conformément à la norme NF C 15-100 pour des armoires secondaires.



ÉTUDE TECHNIQUE FOUDREOUEST — BÂTIMENT LOGISTIOUE F

Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

PARAFOUDRES TYPE 2		
Caractéristiques	Localisation	
Régime à définir - Mono 230V In 10 kA – Imax 20 kA Up ≤ 1,5 kV	Centrale incendie	
Régime à définir In 10 kA – Imax 20 kA Up ≤ 1,5 kV	TD Sprinkler	
Régime à définir In 10 kA – Imax 20 kA Up ≤ 1,5 kV	TD Chaufferie (détection gaz)	
Régime à définir In 10 kA – Imax 20 kA Up ≤ 1,5 kV	TD Bureaux (onduleurs)	
Régime à définir In 10 kA – Imax 20 kA Up ≤ 1,5 kV	TD Local de charge	

NOTA: L'installation des parafoudres devra impérativement respecter les recommandations du guide UTE C 15-443 et respecter une homogénéité des marques afin d'assurer la coordination entre les parafoudres.



Réf : 1GF1536 Indice : A

6.3.2 RACCORDEMENT

L'efficacité de la protection contre la foudre dépend principalement de la qualité de l'installation des parafoudres.

En cas de coup de foudre, l'impédance des câbles électriques augmente de façon importante (l'impédance du circuit croît également avec sa longueur). La loi d'ohm nous impose U = Zi et, en cas de coup de foudre, i est très grand.

Ainsi la longueur L1, L2 et L3 de la règle des «50 cm » impactent directement la tension aux bornes de l'installation pendant le coup de foudre.

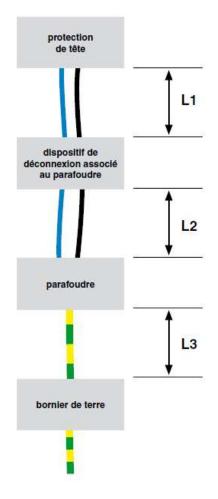
Les parafoudres seront raccordés au niveau du jeu de barres principal de l'armoire.

Le raccordement devra être réalisé de la manière la plus courte et la plus rectiligne possible afin de réduire la surface de boucle générée par le montage des câbles phases, neutre et PE.

La longueur cumulée de conducteurs parallèles de raccordement du parafoudre au réseau devra être **strictement inférieure à 0,50 m (L1+L2+L3)**.

La règle s'applique à la portion de circuit empruntée exclusivement par le courant de foudre. Lorsque la longueur de celle-ci est supérieure à 50 cm, la surtension transitoire devient trop importante et risque d'endommager les récepteurs.

La mise en œuvre doit être réalisée conformément au guide UTE C 15-443.



6.3.3 DISPOSITIF DE DÉCONNEXION

Il est prévu un dispositif de protection contre les courants de défaut et les surintensités (Fusibles HPC, disjoncteur...). Ce dispositif sera dimensionné par l'installateur (note de calculs à l'appui). Afin de privilégier la continuité des installations électriques, les dispositifs de protection des parafoudres respecteront les règles de sélectivité et devront avoir un pouvoir de coupure supérieur à l'ICC au point de l'installation.

Le dispositif de protection devra permettre une bonne tenue aux chocs de foudre, ainsi qu'une résistance aux courants de court-circuit adaptée et devra garantir la protection contre les contacts indirects après destruction du parafoudre. Une signalisation par voyant mécanique indique le défaut et un contact inverseur permet d'assurer le report d'alarme à distance.

L'installeur devra dimensionner le dispositif de protection en fonction du guide INERIS « Choix et installation des déconnecteurs pour les parafoudres BT de Type 1 » et des recommandations des fabricants de parafoudres.



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

6.4 PROTECTION DES COURANTS FAIBLES

Les parafoudres « courants faibles » seront conformes, entre autres, à la norme : NF EN 61643-21 et -22 qui définit les prescriptions de fonctionnement et les méthodes d'essais de ces parafoudres.

Le paramètre "tension de limitation impulsionnelle" quantifie la surtension résiduelle en aval du parafoudre lorsqu'il est sollicité par une surtension. Concernant ce paramètre, les essais les plus représentatifs des coups de foudre sont :

- Les essais de **catégorie D** pour les effets directs de la foudre (onde de courant 10/350μs) correspondent aux parafoudres qui doivent être installés sur les services entrants.
- Les essais de catégorie C pour les effets induits de la foudre (onde de courant 8/20μs).

Les parafoudres courants faibles choisis devront être adaptés au niveau de protection nécessaire, ainsi qu'au type de signal transitant sur la liaison. Des essais devront être réalisés pour vérifier que la transmission du signal n'est pas perturbée suite à la mise en place de parafoudres.

PARAFOUDRES TÉLÉPHONIQUES		
Caractéristiques	Localisation	
A déterminer	Arrivée ligne FT Répartiteur téléphonique	

Une protection par parafoudre spécifique aux lignes téléphoniques devra être installée.

Le parafoudre sera choisi en fonction de la connectique requise, du niveau de tension du signal, du débit de transmission ou de la bande de fréquence.

Pour ce faire, le maître d'ouvrage devra transmettre à l'installateur le nombre et les caractéristiques des lignes à protéger (type de signal, tension, ...), sans quoi ces protections ne pourront être chiffrées et installées.

Les paires non utilisées ainsi que le support métallique de la tête de ligne devront être mis à la terre.



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 7 PRÉVENTION DU PHÉNOMÈNE ORAGEUX

7.1 PROTECTION CONTRE LES TENSIONS DE CONTACT ET DE PAS

Les risques sont réduits à un niveau tolérable si une des conditions suivantes est satisfaite :

- La probabilité pour que les personnes s'approchent et la durée de leur présence à l'extérieur de la structure et à proximité des conducteurs de descente est très faible;
- Les conducteurs naturels de descente sont constitués de plusieurs colonnes de la structure métallique de la structure ou de plusieurs poteaux en acier interconnectés, assurant leur continuité électrique;
- La résistivité de la couche de surface du sol, jusqu'à 3 m des conducteurs de descente, n'est pas inférieure à 5 kOm.

Si aucune de ces conditions n'est satisfaite, des mesures de protection doivent être prises contre les lésions d'être vivants en raison des tensions de contact telles que :

- L'isolation des conducteurs de descente est assurée pour 100 kV, sous une impulsion de choc 1,2/50 μs, par exemple, par une épaisseur minimale de 3 mm en polyéthylène réticulé;
- Des restrictions physiques et/ou des pancartes d'avertissement afin de minimiser la probabilité de toucher les conducteurs de descente, jusqu'à 3 m.

Des pancartes d'avertissement interdisant l'approche à moins de 3 mètres en cas d'orage seront installées sur chaque descente.

7.2 DÉTECTION D'ORAGE

Pour permettre de manière fiable de faire évacuer les zones ouvertes, le système d'alerte, à l'approche d'un front orageux, peut-être :

- Soit un service local de détection des orages et/ou fronts orageux par réseau national METEORAGE;
- Soit un système local de détection par moulin à champ.

En effet, lors de l'approche ou de la formation d'une cellule orageuse, le champ électrostatique au sol varie de façon importante (de 150 V/m à 15kV/m en période orageuse).

Un dispositif (moulin à champ) mesure localement cette variation et informe le décideur sur la façon de gérer cette situation à risque.

Une mise en place de procédure spécifique de prévention à l'approche d'un orage est nécessaire afin d'informer le personnel sur les risques de foudroiement direct et indirect, c'est-à -dire :

- Ne pas intervenir en toiture ;
- Ne pas intervenir sur les installations électriques BT, courants faibles et télécommunications.



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

7.3 PROCÉDURE

Le danger est effectif lorsque l'orage est proche et, par conséquent, la sécurité des personnes en période d'orage doit être garantie.

Les personnels doivent être informés du risque consécutif soit à un foudroiement direct, soit à un foudroiement rapproché :

- Un homme en toiture représente un pôle d'attraction ;
- Lorsque le terrain est dégagé à environ 15 mètres du bâtiment ou d'un pylône d'éclairage par exemple, il y a risque de foudroiement direct ou risque de choc électrique par tension de pas;
- Toute intervention sur un réseau électrique (même un réseau de capteurs) présente des risques importants de choc électrique par surtensions induites.

Les formations, les procédures, les instructions lors des permis de feu ou de travail doivent par conséquent informer ou rappeler ce risque.

En période d'orage proche, on ne doit pas :

- Entreprendre de tournée d'inspection ;
- Travailler en hauteur ;
- Rester dans les endroits dégagés ou à risques ;
- Travailler sur le réseau électrique.



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 8 RÉALISATION DES TRAVAUX

L'objectif principal de l'installation du Système de Protection contre la Foudre (SPF) est de mettre en place une protection globale contre la foudre de façon à réduire le risque pour la structure protégée à un niveau fixé par l'Analyse du Risque Foudre (ARF).

Pour cela, il convient d'installer conformément aux normes les protections définies dans l'Étude Technique (ET).

Un autre objectif de l'installation est de garantir le bon fonctionnement de la protection. En effet, l'efficacité des protections contre la foudre est liée pour une partie importante à la bonne installation des produits. Ainsi, la longueur, le cheminement, et l'environnement immédiat des câbles de connexion des produits interviennent dans l'efficacité de la protection.

C'est pourquoi la norme <u>NF C 62305-</u>3 précise que pour être un concepteur/installateur spécialisé, il est nécessaire de connaître les normes et d'avoir plusieurs années d'expérience.

Pour s'en assurer, l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié impose que l'installateur doit être reconnu compétent et doit être réalisée par une société spécialisée et agréée :



« Installation de paratonnerres et parafoudres ».

L'entreprise devra fournir son attestation à la remise de son offre.

<u>La marque</u> | Qualifoudre |:

La marque QUALIFOUDRE identifie les sociétés compétentes dans le domaine de la foudre. Il est attribué depuis 2004 aux fabricants, aux bureaux d'études, aux installateurs et aux vérificateurs d'installations de protection.

Le label QUALIFOUDRE permet aux professionnels de la foudre de répondre aux exigences réglementaires de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 19 juillet 2011 (JOE du 5 aout 2011).

L'installation doit être conforme à l'étude technique. Il convient de mettre à jour cette dernière, lorsque l'installation impose des modifications des prescriptions.



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 9 VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS

9.1 VÉRIFICATION INITIALE

Dès la réalisation d'une installation de protection contre la foudre, une vérification finale destinée à s'assurer que l'installation est conforme aux normes doit être faite avant 6 mois et comporter :

- Nature, section et dimensions des organes de capture et de descente ;
- Cheminement de ces différents organes ;
- Fixation mécanique des conducteurs ;
- Respect des distances de séparation et existence des liaisons équipotentielles ;
- Valeurs des résistances des prises de terre (par le maître d'œuvre);
- Etat de bon fonctionnement des têtes ionisantes pour les PDA (éventuels);
- Interconnexion des prises de terre entre elles ;
- Vérification des parafoudres (câblage, section des câbles...).

Pour certaines, ces vérifications sont visuelles. Pour les autres, il faudra s'assurer des continuités électriques par des mesures (maître d'œuvre).

Le maître d'œuvre devra, au préalable, mettre à la disposition de l'inspecteur réalisant la vérification le **Dossier d'Ouvrage Exécuté** (D.O.E.) correspondant aux travaux réalisés par ses soins : cheminements des liaisons de masses, implantation des parafoudres dans les armoires respectant toutes les recommandations de l'Etude Technique.

9.2 VÉRIFICATION PÉRIODIQUE

L'arrêté du 4 octobre 2010 modifié stipule que l'installation de protection foudre doit être contrôlée par un organisme compétent selon la périodicité ci-dessous :

Niveau de protection	Vérification visuelle	Vérification complète	Vérification complète des systèmes critiques
	(année)	(année)	(année)
l et II	1	2	1
III et IV	2	4	1

NOTE Pour les structures avec risque d'explosion, une vérification complète est suggérée tous les 6 mois. Il convient d'effectuer une vérification complète une fois par an.

Une exception acceptable à l'essai annuel peut être un cycle de 14 à 15 mois lorsqu'il est considéré avantageux d'effectuer des mesures de prise de terre en diverses saisons.

Toutes les vérifications sont réalisées conformément à la **Notice de Vérification et Maintenance**. Celleci n'ont pas pour objet de statuer sur la pertinence de l'analyse du risque foudre ou de l'étude technique.

Chaque vérification périodique doit faire l'objet d'un rapport détaillé reprenant l'ensemble des constatations et précisant les mesures correctives à prendre.

Tous les événements survenus dans l'installation de protection foudre (modification, vérification, coup de foudre, opération de maintenance...) sont consignés dans le **Carnet de bord**. Les enregistrements des agressions de la foudre sont datés et si possible localisés sur le site.

Lorsqu'une vérification périodique fait apparaître des défauts, il convient d'y remédier dans les meilleurs délais afin de maintenir l'efficacité optimale du système de protection contre la foudre.



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

9.3 VÉRIFICATION SUPPLÉMENTAIRE

Dans le cadre de l'application de la norme NF EN 62305-3, des vérifications supplémentaires des installations de protection contre la foudre peuvent être réalisées suite aux événements suivants :

- Travaux d'agrandissement du site ;
- Forte période orageuse dans la région ;
- > Impact sur les installations protégées (procédure de vérification des compteurs de coups de foudre et établissement d'un historique);
- Impossibilité d'installer un système de comptage efficace, dès qu'un doute existe après une activité locale orageuse ;
- Perturbations sur des contrôles/commandes ont été constatées, alors une vérification de l'état des dispositifs de protection contre les surtensions est nécessaire.

Toutes ces vérifications devront être annotées dans le **Carnet de Bord** mis à disposition du vérificateur, inspecteur, etc.

9.4 MAINTENANCE

Lorsqu'une vérification périodique fait apparaître des défauts dans le système de protection contre la foudre, celle-ci est réalisée dans un délai maximum d'un mois. Ces interventions seront enregistrées dans le **Carnet de Bord** Qualifoudre (rubrique > Historique de l'installation de protection foudre).



Réf : 1GF1536 Indice : A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 10 BILAN DES TRAVAUX À RÉALISER

Le tableau ci-dessous synthétise les travaux à réaliser dans le cadre de la protection contre la foudre :

	PROTECTION EFFETS DIRECTS	PROTECTION EFFETS INDIRECTS
BÂTIMENT LOGISTIQUE	 Dispositif de capture Mise en place de 3 PDA testables; Avance à l'amorçage (Δt): 60 μs; Hauteur installation: 5 m; Niveau de protection: IV (ICPE); Rayon de protection: 64 m. Circuits de descente Réalisation de 3 circuits de descente; Mise en place d'un compteur de coups de foudre / joint de contrôle / gaine de protection / pancarte d'avertissement; Respect des distances de séparation. Prises de terre Création de 3 prises de terre type A; Mise en place de regards de visite au pied des descentes; Interconnexion des PDT au réseau de terre des masses du site. 	Parafoudres type 1 Parafoudres type 2 Détection incendie; Sprinkler; Chaufferie (détection gaz); Bureaux (onduleurs); Local de charge. Canalisations entrantes Gaz; Sprinkler.



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82) Réf : 1GF1536 Indice : A





Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

<u>Distance de séparation</u>:

La distance de séparation est la distance minimale pour laquelle il n'y a pas de formation d'étincelle dangereuse entre un conducteur de descente et une masse conductrice voisine.

Conformément à la norme NF EN 62-305, l'équation générale pour le calcul de « s » est la suivante :

$$s = \frac{k_i}{k_m} \times k_c \times I$$

• k_i dépend du niveau de protection choisi. La valeur de k_i retenue est donnée dans le Tableau 10 de la norme NF EN 62-305 :

Niveau de protection	k _i
I	0,08
II	0,06
III	0.04
IV	0,04

• k_m dépend du matériau d'isolation électrique. La valeur de k_m retenue est donnée dans le Tableau 11 de la norme NF EN 62-305 :

Matériau	k _m
Air	1
Béton, briques	0,5

• k_c dépend du courant de foudre qui s'écoule dans les conducteurs de descente et de terre. La valeur de k_c retenue est donnée dans le Tableau 12 de la norme NF EN 62-305 :

Nombre de conducteurs de descente n	k _c
1	1
2	0,75
3	0,60
4 et plus	0,41

I est la longueur, en mètres, le long des dispositifs de capture et des conducteurs de descente entre le point où la distance de séparation est prise en considération et le point de la liaison équipotentielle la plus proche.



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Réf : 1GF1536 Indice : A

CALCUL DISTANCE SÉPARATION PDA 1/2					
D	Dénomination			coef	valeurs à encoder
Coefficient ki					!
dépend du type de SPF c	hoisi: coe	efficient d'induc	tion_	ki =	0,06
Niv	eau de p	rotection	k _i		
	- 1		0,08		
	III et	IV	0,06		
	III et	IV	0,01		
Coefficient kc					
Calcul de kc si terre typ	e A			kc =	0,6
Nombre de con	ducteurs de		k _c		1
descei	iire	Disposition de terre de type A1 ou A2		on de terre /pe B	
1		1	1		Ì
2 3		0,75 °) 0,60 b.c)	1 0,5 a) 11/n (voir Figure	os F 1 ot F 2) a.b)	
4 et p	lus	0,41 b.c)	11/n (voir Figure		
a) Voir l'Annex	e E				
particulèrer c) Ces valuer desistance. NOTE D'autr Coefficient km	<u>.</u>				
Dépend du matériau de séparat	ion: coeff	ficient lié au <u>mat</u>	<u>ériau</u>		
	Matér	iau	k _m		
	Air	1	1		
	Béton, b	riques	0,5		
Coefficient I Distance mesurée verticalement entre le point					
où s doit être établie et la ceinture équipotentielle					45
où s doit être établie et la ceinture équipotentielle 1 = 45 la plus proche.				42	
Calcul de s	Calcul de s $s = k_{\tilde{l}} \frac{k_{C}}{k_{m}} l$				l
Distance maximale (en	mètre) à	respecter dans	l'AIR	s =	1,620
Distance maximale (en mètre) à respecter dans le BÉTON				s =	3,240



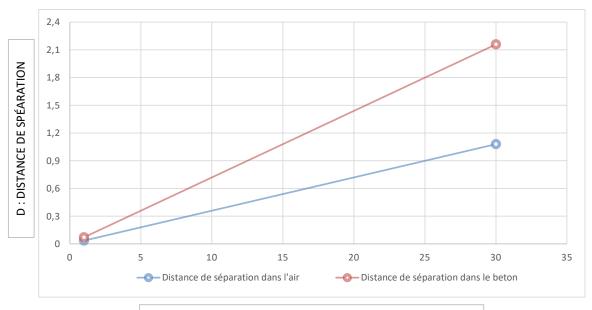
L : LONGUEUR DU PARATONNERRE À LA PRISE DE TERRE



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Réf : 1GF1536 Indice : A

CALCUL DISTANCE SÉPARATION PDA 3						
	Dénomination			coef	valeurs à encoder	
Coefficient ki						
dépend du typ	e de SPF choisi: coe	fficient <u>d'inducti</u>	<u>on</u>	ki =	0,06	
	Niveau de p	rotection	k _i			
	1		0,08			
	III et	IV	0,06 0,04			
G 00 :				12		
Coefficient kc						
Calcul de kc si	i terre type A			kc =	0,6	
Ī	Nombre de conducteurs de		K _c			
	descente	Disposition de terre de type A1 ou A2	Dispositio de ty	n de terre		
	1	1	1	pe o		
	2	0,75 °) 0,60 b.c)	1 0,5 a)	o E 4 ot E 2) 3 h)		
	4 et plus	0,41 b.c)	11/n (voir Figure 11/n (voir Figure			
Coefficient km	a) Voir l'Annexe E b) Siles conducteurs de descente sont connectés horizontalement par un ceinturage, la distribution de courant est plus homogène dans la partie inférieure et k _e est réduit. Cela est particulièrement applicable aux structures élevées. c) Ces valeurs sont valables pour de simples électrodes présentant des valeurs comparables de résistance. Si ces résistances sont très différentes, il est pris k _e = 1. NOTE D'autres valeurs de k _e peuvent être utilisées si des calculs détaillés sont effectués. Coefficient km					
Dépend du matériau o	de séparation: coeffi	cient lié au <u>matér</u>	<u>nau</u>			
	Matér	iau	k _m			
	Air					
	Béton, br	iques	0,5			
Coefficient I						
Distance mesurée ver	Distance mesurée verticalement entre le point					
où s doit être établie	et la ceinture équipo	tentielle		1=	30	
la plus proche.						
Calcul de s $ s = k_{\hat{l}} \frac{k_{c}}{k_{m}} l $					ı	
Distance max	kimale (en mètre) à	respecter dans l	'AIR	s =	1,080	
Distance maxim	Distance maximale (en mètre) à respecter dans le BÉTON s = 2,160				2,160	



L: LONGUEUR DU PARATONNERRE À LA PRISE DE TERRE



KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82) Réf : 1GF1536 Indice : A





KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82) Réf: 1GF1536 Indice: A

NOTICE DE VÉRIFICATION & MAINTENANCE

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Adresse du site :	
	ENUS SISTICS JD LOGISTIQUE
82700 MO	NTBARTIER
<u>Rédigé par</u> : <u>Date</u> : 24/04/2023	Zakari YAHIAOUI Chargé d'études Qualifoudre N1 04 28 29 64 58 z.yahiaoui@1g-group.com
<u>Validé par</u> : <u>Date</u> : 25/04/2023	Mohamed HADDACHE Responsable d'Affaires Qualifoudre N3 – n°19002 07 67 38 72 26 m.haddache@1g-group.com

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
27/04/2023	Α	Première diffusion

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le seul rapport faisant foi est le rapport envoyé par **1G FOUDRE.**



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 1 ORDRE DES VÉRIFICATIONS

1.1 PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Le but des vérifications est de s'assurer que le système est conforme aux normes en vigueur.

Elles comprennent la vérification de la documentation technique, les vérifications visuelles, les vérifications complètes et la documentation de ces inspections.

1.2 VÉRIFICATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Il y a lieu de vérifier la documentation technique totalement, pour s'assurer de la conformité à la série des normes NF EN 62305 et de la cohérence avec les schémas d'exécution.

1.3 VÉRIFICATIONS VISUELLES

Il convient d'effectuer des vérifications visuelles pour s'assurer que :

- ➤ La conception est conforme aux normes NF EN 62305 et NF C 17102;
- Le Système de Protection Foudre est en bon état ;
- Les connexions sont serrées et les conducteurs et bornes présentent une continuité;
- Aucune partie n'est affaiblie par la corrosion, particulièrement au niveau du sol;
- Les connexions visibles de terre sont intactes (opérationnelles);
- Tous les conducteurs visibles et les composants du système sont fixés et protégés contre les chocs et à leur juste place ;
- Aucune extension ou modification de la structure protégée n'impose de protection complémentaire;
- Aucun dommage du système de protection des parafoudres et des fusibles n'est relevé;
- L'équipotentialité a été réalisée correctement pour de nouveaux services intérieurs à la structure depuis la dernière inspection et les essais de continuité ont été effectués ;
- Les conducteurs et connexions d'équipotentialité à l'intérieur de la structure sont en place et intacts ;
- Les distances de séparation sont maintenues ;
- L'inspection et les essais des conducteurs et des bornes d'équipotentialité, des écrans, du cheminement des câbles et des parafoudres ont été contrôlés et testés.



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

1.4 VÉRIFICATIONS COMPLÈTES

La vérification complète et les essais des SPF comprennent une inspection visuelle complétée par :

- Les essais de continuité des parties non visibles lors de la vérification initiale et qui ne peuvent être contrôlées par vérification visuelle ultérieurement;
- Les valeurs de résistance de la prise de terre. Il convient d'effectuer des mesures de terre isolées ou associées et d'enregistrer les valeurs dans un rapport de vérification du SPF.

Remarques:

Si la valeur de la résistance globale de la prise de terre excède 10 Ω , un contrôle est effectué pour vérifier que la prise de terre soit conforme.

Si la valeur de la résistance de la prise de terre s'est sensiblement accrue, des recherches sont effectuées pour en déterminer les raisons et prendre les mesures nécessaires.

Pour les prises de terre dans des sols rocailleux, il convient de se conformer au chapitre E.5.4.3.5 de la norme NF EN 62305. La valeur de $10~\Omega$ n'est pas applicable dans ce cas.

Les résultats des contrôles visuels des connexions des conducteurs et jonctions ou leur continuité électrique. Si la prise de terre n'est pas conforme à ces exigences ou si le contrôle de ces exigences n'est pas possible, faute d'informations, il convient d'améliorer la prise de terre par des électrodes complémentaires ou par l'installation d'un nouveau réseau de terre.

1.5 DOCUMENTATION DE LA VÉRIFICATION

Le carnet de bord joint en chapitre 5, retrace l'historique des vérifications périodiques destinées à l'inspecteur, et comporte la nature des vérifications (mesure de continuité, de la résistance des terres, vérification à la suite d'un accident, type de vérification : visuelle ou complète), ainsi que les méthodes d'essai et les résultats des données obtenues.

Il est recommandé que l'inspecteur élabore un rapport qui sera conservé avec les rapports de conceptions, de maintenances et de vérifications antérieurs.

Il convient que le rapport de vérification du Système de Protection Foudre comporte les informations suivantes :

- > Les conditions générales des conducteurs de capture et des autres composants de capture ;
- Le niveau général de corrosion et de la protection contre la corrosion ;
- La sécurité des fixations des conducteurs et des composants ;
- Les mesures de la résistance de la prise de terre ;
- Les écarts par rapport aux normes ;
- La documentation sur les modifications et les extensions du système et de la structure. De plus, les schémas d'installation et de conception ont lieu d'être revus ;
- Les résultats des essais effectués.



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 2 MAINTENANCE

Il convient de vérifier régulièrement le SPF afin de s'assurer qu'il n'est pas détérioré et qu'il continue à satisfaire aux exigences pour lesquelles il a été conçu. Il convient que la conception d'un SPF détermine la maintenance nécessaire et les cycles de vérification conformément au Tableau suivant.

Niveau de protection	Inspection visuelle (année)	Inspection complète (année)	Inspection complète des systèmes critiques (année)
l et II	1	2	1
III et IV	2	4	1

NOTE Pour les structures avec risque d'explosion, une inspection complète est suggérée tous les 6 mois. Il convient d'effectuer des essais une fois par an.

Une exception acceptable à l'essai annuel peut être un cycle de 14 à 15 mois lorsqu'il est considéré avantageux d'effectuer des mesures de prise de terre en diverses saisons.

<u>Tableau 1</u>: Périodicité selon le niveau de protection.

Les intervalles entre inspections donnés dans le tableau ci-dessus s'appliquent dans le cas où il n'existe pas de texte réglementaire de juridiction. Or, pour ce cas, l'arrêté du 19 juillet 2011 précise que la vérification visuelle doit être réalisée tous les ans et la vérification complète tous les deux ans.

2.1 REMARQUES GÉNÉRALES

Les composants du SPF perdent de leur efficacité au cours des ans en raison de la corrosion, des intempéries, des chocs mécaniques et des impacts de foudre.

Il y a lieu que l'inspection et la maintenance soient faites par un organisme agréé **Qualifoudre**.

Pour effectuer la maintenance et les vérifications du système de protection, il convient de coordonner les deux programmes, vérification et maintenance.

La maintenance d'un système de protection est importante même si le concepteur du SPF a pris des précautions particulières pour la protection contre la corrosion et a dimensionné les composants en fonction de l'exposition particulière contre les dommages de la foudre et les intempéries, en complément des exigences des normes NF EN 62 305 et NF C 17102.

Il convient que les caractéristiques mécaniques et électriques d'un système de protection soient maintenues toute la durée de sa vie afin de satisfaire aux exigences des normes.

Si des modifications sont effectuées sur le bâtiment ou sur l'équipement ou si sa vocation est modifiée, il peut être nécessaire de modifier le système de protection.

Si une vérification montre que des réparations sont nécessaires, celles-ci seront exécutées sans délai et ne peuvent être reportées à la révision suivante.



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

2.2 PROCÉDURE DE MAINTENANCE

La fréquence des procédures de maintenance dépend :

- de la dégradation liée à la météorologie et à l'environnement;
- de l'exposition au danger de foudre ;
- du niveau de protection donné à la structure.

Une inspection visuelle est <u>obligatoire</u> tous les ans et une inspection complète doit être faite tous les <u>deux ans</u>.

Le carnet de bord comporte un programme de maintenance, listant les vérifications de manière que la maintenance soit régulièrement suivie et comparée avec les vérifications antérieures.

Le programme de maintenance comporte les informations suivantes :

- Vérification de tous les conducteurs et composants du SPF;
- Vérification de la continuité électrique de l'installation ;
- Mesure de la résistance de terre du système de mise à la terre ;
- Vérification des parafoudres ;
- Reprise des fixations des composants et des conducteurs ;
- Vérification de l'efficacité du système après modifications ou extensions de la structure et de ses installations.

2.3 DOCUMENTATION DE MAINTENANCE

Il convient que des enregistrements complets soient effectués lors des procédures de maintenance et qu'ils comportent les actions correctives prises ou à prendre.

Ces enregistrements fournissent des moyens d'évaluation des composants et de l'installation du SPF.

Il convient que ces enregistrements servent de base pour la révision et la modernisation des programmes de maintenance du SPF et qu'ils soient conservés avec les rapports de conception et de vérification.

Réf: 1GF1536

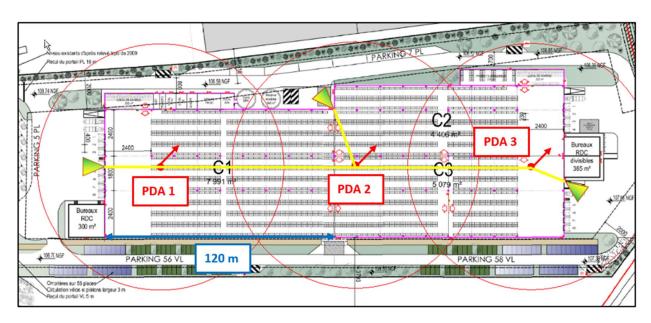
Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 3 DESCRIPTION DES SPF MIS EN PLACE

3.1 INSTALLATIONS EXTÉRIEURES DE PROTECTION FOUDRE (IEPF)

3.1.1 Plan d'implantation du PDA



Implantation des paratonnerres, conducteurs de descente et prises de terre.

Légende :			
•*	Position des paratonnerres à installer	0	Rayon de protection de 64 m
_	Conducteur de descente à créer		Prise de terre à créer

3.1.2 Caractéristiques des dispositifs de capture

	Avance à l'amorçage Δt	Hauteur d'installation	Niveau de protection	Rayon de protection	Distance de séparation
PDA 1	60 μs	5 m	IV (ICPE)	64 m	1,62 m
PDA 2	60 μs	5 m	IV (ICPE)	64 m	1,62 m
PDA 3	60 μs	5 m	IV (ICPE)	64 m	1,08 m



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

3.2 INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE PROTECTION FOUDRE (IIPF)

3.2.1 Caractéristiques des parafoudres à vérifier

PARAFOUDRES TYPE 1		
Caractéristiques	Localisation	
Régime à définir – type 1 Iimp 12,5 kA - Up ≤ 2,5 kV	TGBT du site	

PARAFOUDRES TYPE 2				
Caractéristiques	Localisation			
Régime à définir - Mono 230V In 10 kA – Imax 20 kA Up ≤ 1,5 kV	Centrale incendie			
Régime à définir In 10 kA – Imax 20 kA Up ≤ 1,5 kV	TD Sprinkler			
Régime à définir In 10 kA – Imax 20 kA Up ≤ 1,5 kV	TD Chaufferie (détection gaz)			
Régime à définir In 10 kA – Imax 20 kA Up ≤ 1,5 kV	TD Bureaux (onduleurs)			
Régime à définir In 10 kA – Imax 20 kA Up ≤ 1,5 kV	TD Local de charge			

PARAFOUDRES TÉLÉPHONIQUES				
Caractéristiques	Localisation			
A déterminer	Arrivée ligne FT Répartiteur téléphonique			



Réf: 1GF1536

Indice: A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

Chapitre 4 NOTICE DE VÉRIFICATION

4.1 NOTICES DE VÉRIFICATION DES PDA

	FICHE CONTROLE PDA	
Numéro du PDA : BATIMENT PROTEGE :		© 4
CARACTERIS	TIQUES PDA Ingénierie Protection	RE Foudre
Modèle : Marque : Hauteur du mât : Avance à l'amorçage: Testable à distance :	Résultat du test de la tête :	
Oui Non Nombre de conducteur de des	Positif Négatif mente:	
Niveau de protection :		0
]III IV	0
Rayon de protection : (n)	
✓ <u>INSPECTION VISUELLE</u> :		
1- Etat des composants o	u dispositif de capture :	
Etat visuel d'ensemble : Etat des composants : Etat du mât du paratonnerre : Etat des ancrages : Etat des connexions :	□ Conforme □ Non-conforme □ Conforme □ Non-conforme □ Conforme □ Non-conforme □ Conforme □ Non-conforme □ Conforme □ Non-conforme	
2- Nature et composition	des conducteurs de descentes :	
Type et matériau : Présence de joints de contrôle: Cheminement du conducteur de Raccordement au dispositif de continuité des conducteurs de conducteurs de continuité des conducteurs de continuité des conducteurs de continuité des continuités de contrôle:	apture: Conforme Non-conforme	



Réf : 1GF1536 Indice : A

Rayons de courbure des coud	es des conducteurs :		Conforme		Non-confo	rme	7
				_			FOUDR
Etat des connexions :		_	Conforme	Ц	Non-confo	rme	Ingénierie Protection Foudre
Fixation du conducteur de de	scente (3 par m):	Con	forme	Non-	-conforme		
Croisement avec des canalisa	tions électriques :	Con	forme	Non	-conforme		
Connexions équipotentielles	avec les dispositifs in	ternes	et les plans	de ma	sses ou de t	terre :	
☐ Conforme	☐ Non-	-confo	me				
Distance de séparation par ra	oport aux masses mé	tallique	es : (r	m)			
Conforme	Non	-confo	rme				
Protection mécanique du con	ducteur de descente	au niv	eau du sol c	ou gain	e isolée :		
Conforme	No	n-confo	orme				
Compteur de coup de foudre	: [Con	forme	Non-	-conforme		
Nombre d'impact relevé:							
Pancarte d'avertissement :	[Pré	sente [Abs	sente		
Etat : Conforme Prise de terre de type : A /aleur des prises de terre de t	☐ Non-conforme ☐ B ype A (Ohms) :						
			I				
Valeur de la prise de terre de	type B :(Ohms	5)					
☐ Conforme	☐ à Améliorer						
Présence du piquet de terre :							
Conforme	☐ Non-conforme						
RESULTAT DE LA VERIFICATIO	<u>N</u> :						
ACTIONS CORRECTIVES :							



Réf : 1GF1536

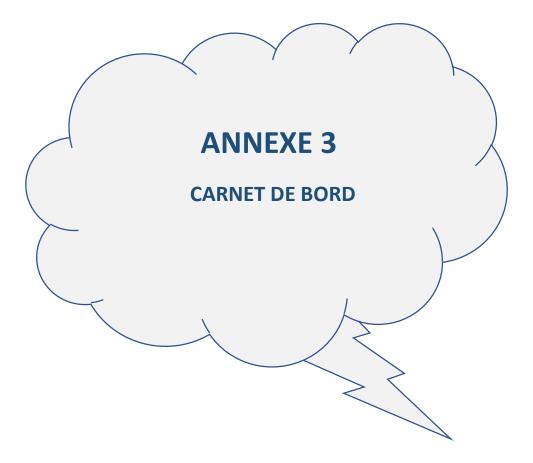
Indice : A

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82)

4.2 NOTICE DE VÉRIFICATION DES PARAFOUDRES

FICHE	CONTRO	OLE PA	RAFO	JDRE
Nom de l'armoire : EQUIPEMENTS PROTEGES :		Photo	s :	1 6°
CARACTERISTIQUES PARA	FOUDRES			FOUDRE Ingénierie Protection Foudre
Régime de Neutre :				
Marque :			Réseau E	T Parafoudre type 1
☐ Tétra ☐ Tri ☐ Mono			L1 L2 L3 N PE -	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *
☐ Type 1 ☐ Type 3			7.	disjoncteur de - déconnexion
☐ Type 2				N L1 12 L3 L de câble
Up :kV				< 50 cm
Uc :V				
Pour type 1 : I _{imp} :kA Pour type 2 ou 3 : In :kA Imax :kA			23	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •
INSPECTION VISUELLE:				
 Règle des 50 cm respectée Section des câbles respectée Signalisation du défaut du parafoudre Présence étiquette 	OUI OUI OUI		NON NON NON	
Dispositif de coupure associé existantSélectivité	☐ oui		NON	
> Présence fusible dans PF RESULTAT DE LA VERIFICATION :	- Calibre	Disjonct Disjonct	NON eur Armoi eur/Fusibl NON	
ACTIONS CORRECTIVES :				

KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82) Réf : 1GF1536 Indice : A





KALIES SUD OUEST – BÂTIMENT LOGISTIQUE RHENUS MONTBARTIER (82) Réf : 1GF1536 Indice : A

Chapitre 5 CARNET DE BORD

INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE

CARNET DE BORD

Raison sociale:

RHENUS

Adresse de l'Établissement : ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE

82700 MONTBARTIER

CARNET DE BORD

Ce carnet de bord est la trace de l'historique de l'installation de protection foudre et doit être tenu à jour sous la responsabilité du Chef d'Etablissement. Il doit rester à la disposition des Agents des Pouvoirs Publics chargés du contrôle de l'Établissement.

Il ne peut sortir de l'Etablissement ni être détruit lorsqu'il est remplacé par un autre carnet de bord.



Réf : 1GF1536 Indice : A

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

Nature de l'activité :	
N° de classification INSEE :	
Classement de l'Établissement : Pouvoirs publics exerçant le contr	À la date du :Type :Catégorie :
Inspection du travail :	
Commission de sécurité :	
DRIEE (Ile de France) ou DREAL (hors Ile de France)	



Réf : 1GF1536 Indice : A

PERSONNES RESPONSABLES DE LA SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS

NOM	QUALITÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION



Réf : 1GF1536 Indice : A

HISTORIQUE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION FOUDRE

1 - ANALYSE DU RISQUE FOUDRE

DATE	INTITULÉ DU RAPPORT	SOCIÉTÉ	RÉDACTEUR
24/04/2023	1GF1535	1G FOUDRE	Z. YAHIAOUI

2- ÉTUDE TECHNIQUE FOUDRE

DATE	INTITULÉ DU RAPPORT	SOCIÉTÉ	RÉDACTEUR
24/04/2023	1GF1536	1G FOUDRE	Z. YAHIAOUI

3 – TRAVAUX RÉALISÉS

DATE	INTITULÉ DU RAPPORT	SOCIÉTÉ	RÉDACTEUR



Réf : 1GF1536 Indice : A

HISTORIQUE DES VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES

DATE	INTITULÉ DU RAPPORT	SOCIÉTÉ	RÉDACTEUR

Dossier de demande d'enregistrement - PJ n°2 bis : Annexes - Conformité à l'AMPG
Dossier de demande d'enregistrement - PJ n°2 bis : Annexes - Conformité à l'AMPG
ANNEXE 6. ESSAIS UNITAIRES HYDRANTS ZAC

Contrôle des Poteaux Incendie de la Z.A.C. "Grand-Sud Logistique", le jeudi 31 mars 2022

Numéro P.I.	Commune	Adresses	Emplacement	Coordonnées G.N.S.S. (X_latitude)	Coordonnées G.N.S.S. (Y_longitude)	Pression statique (en bar)	Débit à 1 bar (m³/h)	Débit maximal (m³/h)	État general (numérotation, verticalité, coffre, revètement, bouchon, maneouvre, fuite)
1	MONTBARTIER	Avenue des Graves		43.929955°	1.299302°	5,3	227	245	BON
2	MONTBARTIER	Avenue des Graves		43.928335°	1.301683°	5,7	243	261	BON
3	MONTBARTIER	Rue de la Garenne	Devant l'entrée du dépôt_ EasyDis	43.926154°	1.297706°	5,5	222	236	BON
4	MONTBARTIER	Rue de la Garenne		43.924502°	1.300282°	4,0	219	234	BON
5	MONTBARTIER	Rue de la Garenne		43.925494°	1.301941°	3,5	226	243	BON
6	MONTBARTIER	Avenue des Graves	rond point	43.926444°	1.303821°	3,8	222	238	BON
7	MONTBARTIER	Avenue des Graves	Devant dépôt_Base- Organic- Food	43.925499°	1.305007°	3,9	235	251	BON
8	MONTBARTIER	Avenue des Graves	Portail BREGER	43.924412°	1.306487°	3,9	232	248	Bouchon central absent
9	MONTBARTIER	Les Graves		43.923766°	1.308169°	5,4	239	256	BON
10	MONTBARTIER	Les Graves		43.922997°	1.310617°	6,3	248	262	Bouchon droit absent
11	MONTBARTIER	Avenue des Graves		43.921236°	1.311035°	4,2	245	261	BON
12	MONTBARTIER	Rue Raimon JOUAN	Près du Rond point	43.919990°	1.309743°	3,8	227	255	BON
13	LABASTIDE-Saint-PIERRE		En face du dépôt_Action	43.917709°	1.309727	3,7	236	251	BON
14	LABASTIDE-Saint-PIERRE	Rue Raimon JOUAN		43.913885°	1.312266°	5,7	237	269	BON
15	LABASTIDE-Saint-PIERRE	Rue Raimon JOUAN		43.915453°	1.309809°	3,9	228	247	BON
16	LABASTIDE-Saint-PIERRE	Impasse de Latrobe		43.915081°	1.311947°	5,7	112	122	BON
17	LABASTIDE-Saint-PIERRE	Impasse Barou	En face de la Station carburants	43.914179°	1.308472°	3,7	207	242	BON
18	MONTBARTIER	Avenue du Pech		43.912114°	1.307800°	3,5	193	224	BON
19	MONTBARTIER	Avenue du Pech	Croisement avec route de Claou	43.909496°	1.306911°	3,4	189	213	BON
20	LABASTIDE-Saint-PIERRE	Impasse Barou	Devant la Station carburants	43.914465°	1.308243°	4,0	217	243	BON
21	LABASTIDE-Saint-PIERRE	Impasse Barou	Derrière la Station carburants	43.915107°	1.307496°	3,4	165	187	P.I. non-vertical ; Bouchon central absent
22	LABASTIDE-Saint-PIERRE	Impasse de Latrobe		43.915351°	1.310608°	6,0	220	252	BON